

# L'Islam des interdits

Dans les débats actuels sur l'Islam, la question des interdits et des blocages à l'égard de la modernité revient de manière permanente. Il est souvent de bon ton de distinguer un islam ouvert, pacifique et compatible avec la modernité, d'un islamisme intégriste, mettant en valeur une approche intolérante de la foi. Mais cette distinction est-elle pertinente ? Ne relève-t-elle pas d'abord d'une attitude « politiquement correcte », qui évacue tout débat de fond, au détriment des évolutions nécessaires ?

A travers un propos incisif, Anne-Marie Delcambre montre que nombre d'interdits ou de blocages actuels de la religion musulmane ne sont pas seulement des dérives intégristes mais font partie intégrante de l'Islam lui-même. Bien des éléments de ces interdits se retrouvent en effet dans le Coran ou dans la tradition la plus établie. Ainsi du statut discriminatoire des juifs et des chrétiens, de l'appel à la guerre sainte voire au meurtre, de la place des femmes, du regard non critique et non historique sur les textes fondateurs, de la place assignée au Prophète...

Cet examen lucide est indispensable pour engager aujourd'hui un dialogue authentique avec l'Islam.

*Docteur d'Etat en droit, docteur en civilisation islamique, Anne-Marie Delcambre a publié Mahomet, parole d'Allah (Gallimard), L'Islam (La Découverte) et Mahomet (Desclée de Brouwer). Elle est conférencière islamologue et professeur d'arabe au lycée Louis-le-Grand à Paris.*

Anne-Marie Delcambre

# L'Islam des interdits

Desclée de Brouwer



Atelier  
Dominique Toutain

14 €  
81478

Du même auteur

Anne-Marie Delcambre

*Mahomet*, Desclée de Brouwer, 1999, 2003.

*L'Islam*, La Découverte, 1990, 2001.

*Mahomet, La Parole d'Allah*, Gallimard, 1987, régulièrement réédité.

*Méthode d'arabe Linguaphone*, Linguaphone Institute, 1979.

## L'Islam des interdits

DESCLÉE DE BROUWER

## Introduction

Appelé à donner son avis sur l'attentat du 11 septembre 2001 aux États-Unis, Salman Rushdie déclara, dans un article paru dans le *New York Times* à propos de la phrase<sup>1</sup> : « Cela n'a rien à voir avec l'Islam ! » : « Nombreux sont les leaders de ce monde qui répètent ce thème, en partie dans l'espoir louable d'éviter que des musulmans innocents ne soient victimes de représailles en Occident (...). L'ennui, avec ce démenti nécessaire, c'est qu'il est trop rapide et largement inexact. Si cela n'a rien à voir avec l'Islam, pourquoi ces manifestations de soutien à Oussama Ben Laden et à Al Qaida qui ont eu lieu dans tout le monde musulman ? (...) Bien sûr que si, cela a "à voir avec l'Islam". Reste à savoir ce que l'on entend exactement par là. »

Il est en effet devenu politiquement et religieusement correct, de distinguer entre d'une part, l'Islam

---

1. Repris dans *Courrier International*, n° 575 du 8 novembre 2001.

présenté comme religion de paix et de tolérance et d'autre part, ce qui en serait la dérivation extrémiste – l'islamisme – qualifiée de « politique », de « terrorisme islamique », d'intégrisme, de fondamentalisme. L'islamisme serait la maladie de l'Islam<sup>2</sup>, l'Islam religion n'ayant rien à voir, bien entendu, avec les attentats perpétrés et revendiqués par des musulmans à travers le monde, comme ceux qui ont suivi la guerre en Irak !

Cette distinction, même si elle part de la meilleure volonté du monde, voire d'un souci de dédramatisation ou de dialogue, ne rend pas service au débat. La première question indiscreète à propos de l'Islam est bien celle-ci : les « islamistes » sont-ils des musulmans « normaux » ou sont-ce des musulmans « déviants », voire « malades » ? Abdelwahab Meddeb frôle une réponse courageuse à la question quand il écrit : « La lettre coranique, soumise à une lecture littérale, peut résonner dans l'espace balisé par le projet intégriste ; elle peut obéir à qui tient à la faire parler dans l'étroitesse de ses contours<sup>3</sup>. » En termes plus simples, celui qui veut s'en tenir au texte, à la lettre, à la lecture littérale du Coran, peut trouver de quoi justifier une action guerrière et même terroriste. L'Islam pose en effet

problème parce qu'il est dans l'impossibilité absolue d'échapper à ses textes fondateurs.

Or on ne pourra pas éternellement faire comme si le Coran ne comportait que des versets de paix et de tolérance et comme si le Prophète de l'Islam n'avait jamais appelé à la vengeance, jamais fait verser le sang. Au risque de choquer, il faut avoir le courage de dire que l'intégrisme n'est pas la maladie de l'Islam. Il est l'intégralité de l'Islam. Il en est la lecture littérale, globale et totale de ses textes fondateurs. L'Islam des intégristes, des islamistes, c'est tout simplement l'Islam juridique qui colle à la norme. Aussi, même si on arrive, ce qui est souhaitable, à juguler ce qu'on appelle l'intégrisme militant, à éviter les attentats, à mettre tous les islamistes sous les verrous, il restera toujours et partout cet intégrisme diffus dans la société musulmane qui n'est en fait que le désir d'application totale du Coran et de la Sunna à la lettre. Cet Islam intégriste inquiète les non-musulmans d'autant plus qu'ils le connaissent mal. Il est courant d'entendre dire : « l'Islam est une religion guerrière », « l'Islam impose le port du voile », « les musulmans n'aiment pas les chiens », « l'Islam est contre les images et les statues », « l'Islam est contre la modernité », « l'Islam déteste l'Occident »... Ces idées reçues perdurent parce qu'elles comportent malheureusement une grande part de vérité. Seulement on n'ose pas l'avouer, paralysé par la crainte d'aller à contre-courant ou de passer pour raciste, voire adepte de théories politiques extrêmes. Au risque de choquer

---

2. Abdelwahab Meddeb, *La maladie de l'Islam*, Éditions du Seuil, 2002.

3. *Ibid.*, p. 13.

beaucoup de musulmans et de non-musulmans, partisans par exemple d'un dialogue islamo-chrétien où les questions qui fâchent ne sont jamais vraiment abordées, il me semble souhaitable d'aborder ces interdits qui font difficultés.

La méconnaissance quasi totale du droit musulman, aussi bien par les politologues que par les musulmans eux-mêmes, conduit à des contresens dangereux. Les textes fondateurs constituent un édifice à trois étages : le Coran en est le premier, la Tradition prophétique (*Sunna*), le deuxième et le droit musulman (*fiqh*), le troisième. Ces étages sont reliés et renvoient le même écho. Ce que le musulman lit dans le Coran, il en trouve l'exemple illustré par le Prophète dans la Sunna et il découvre la réglementation dans les traités de droit musulman. Tous ces textes fondateurs ont finalement acquis un statut anhistorique d'éternité selon lequel ils sont considérés comme valables pour tous les temps et pour tous les lieux. Seuls les savants de l'Islam connaissent avec précision les textes du Coran, de la Tradition et du droit musulman. Le pieux musulman a certes une culture islamique mais il ne sait pas toujours très bien si telle injonction se trouve dans le Coran, dans la Sunna ou dans le droit musulman seulement. Il s'agit souvent pour lui d'une culture par osmose.

Cette culture islamique n'a que peu à voir avec la civilisation artistique brillante qualifiée d'arabomusulmane, qui est d'abord le fait des apports civilisationnels des peuples conquis comme les Byzantins et

les Persans. En d'autres termes, les arts et les sciences qui ont fleuri en terre d'Islam sont en grande partie étrangers à la pure religion des Arabes à Médine au VII<sup>e</sup> siècle. En revanche le droit musulman, qui est à la base de la culture islamique, repose entièrement sur le Coran et la Sunna. Il faut avoir le courage de regarder le catalogue des interdits islamiques pour constater le poids du carcan qui pèse sur le musulman et encore plus sur la musulmane. Il est prohibé, pour la femme, de laisser voir ses cheveux, ses bras, ses jambes, ses cuisses, de faire l'amour en dehors du mariage, d'épouser un non-musulman, de mettre des vêtements d'homme, de porter une perruque, de se limer les dents, de recourir à la magie, de chercher à connaître l'avenir. Pour l'homme, il est défendu d'être homosexuel, de porter des vêtements de femme comme le font les travestis, d'être sculpteur ou dessinateur, de porter des vêtements en soie et des bijoux en or, de jouer d'un instrument de musique, de pratiquer les jeux de hasard, de se laisser prédire l'avenir, de s'adonner à la magie, de prêter de l'argent avec intérêt, de diriger une société de crédit ou d'être agent d'assurances... et bien sûr, pour l'homme comme pour la femme, il est interdit d'outrager la religion, de blasphémer, de commettre l'adultère, de faire un faux témoignage, de voler, de frauder, d'être un brigand, de quitter la religion musulmane, de porter une croix, de boire de l'alcool, de manger du porc, de consommer de la viande non saignée rituellement... Et l'on peut

continuer ainsi à l'infini jusqu'à arriver à un nombre d'interdits impressionnant. Soixante-dix pour certains juristes, mais beaucoup plus selon d'autres. Il ne s'agit pas d'un jeu amusant qui pourrait s'intituler : « t'as le droit... t'as pas le droit » (*yajûz... lâ yajûz*) », comme disent les jeunes musulmans des cités, mais d'injonctions morales et juridiques dont certaines, quand le droit musulman est appliqué, peuvent aboutir à avoir la main coupée et, en cas de récidive, le pied (pour le vol), ou à être flagellée ou lapidée (pour la femme adultère). Cette loi islamique n'est évidemment pas compatible avec les droits de l'homme mais elle fait partie intégrante de l'Islam. Elle en est « la substantifique moelle ».

Qu'on ne se méprenne pas. Ce livre n'a rien d'une étude exhaustive sur l'Islam, ni d'une présentation générale que nous avons pu faire ailleurs<sup>4</sup>. L'originalité de son propos est qu'il se focalise sur l'Islam des interdits. Dans un souci de clarté pédagogique, seront évoquées en vingt-trois courts chapitres toutes les interrogations qui viennent à l'esprit de ceux qui ne tolèrent plus le double langage mais veulent savoir ce que les textes disent. Et ces lecteurs curieux pourront constater qu'entre des textes musulmans vieux de treize ou quatorze siècles et des faits islamiques récents

rapportés par les médias<sup>5</sup> existe bien une parenté. Ce qu'il faut souhaiter, cependant, c'est que la parole mortifère de certains textes fondateurs soit neutralisée par l'instinct de vie, le désir de développement, d'évolution des peuples musulmans. Je me suis souvent appuyée dans ma démonstration sur le Coran<sup>6</sup>. Les versets portent parfois un double numéro : l'un est celui de l'édition Flügel très souvent utilisée encore en Europe ; l'autre est celui de l'édition du Caire.

Que mon éditeur soit ici remercié pour ses remarques apportées au cours de la relecture de ce livre.

---

5. J'ai surtout pris mes exemples dans *Courier International* n° 575 du 8 novembre 2001, excellent numéro consacré à l'Islam.

6. Il existe un moyen simple d'avoir des réponses, c'est de s'adresser directement au Coran pour connaître l'Islam, au lieu de se fier aux thèses qui alimentent les idéologies et les passions.

---

4. *L'Islam*, La Découverte, 1990.

## Mahomet, le beau modèle ?

Il est surprenant de constater la différence qui existe entre l'image négative du prophète Mahomet chez les non-musulmans et l'image plus que positive du même prophète chez les fidèles de l'Islam. Saint Jean Damascène, célèbre théologien syrien du VIII<sup>e</sup> siècle, considère Mahomet comme un faux prophète : « Il alla disant qu'une Écriture lui était tombée du ciel. » Si Mahomet, en Occident chrétien, est qualifié de fourbe, barbare, démoniaque, pillard, sanguinaire, stupide, bestial, arrogant, c'est certes à cause de ses très nombreux mariages mais aussi en raison de ses expéditions militaires où il a été amené à verser le sang, à s'attribuer des captives de guerre, à partager le butin. Martine Gozlan, dans son livre sur l'islamisme<sup>7</sup>, ne craint pas de dire qu'il y a deux Mahomet. Un Mahomet fasciné par l'exemple de Jésus, attiré par la

---

7. Martine Gozlan, *Pour comprendre l'intégrisme islamiste*, Albin Michel, « Espaces libres », 1995.

prière, sensible à la tendresse et à la douceur, et un Mahomet, celui de Médine, qui va se montrer parfois rancunier, cruel, conquérant : « Aucune grille d'explication de l'Islam ne peut passer sous silence cette dualité. » Le prophète aux deux visages. Or les musulmans honorent particulièrement le Mahomet de Médine. D'après un *hadîth* : « L'Islam est attaché à Médine comme le serpent à son trou. » Il est vrai aussi que c'est bien à Médine que le culte musulman s'organise. C'est là surtout que Mahomet apparaît comme une figure politique et militaire triomphante. Toute la construction de l'Islam politique, avec le califat, toute l'organisation juridique et pratique de la communauté dans les différents aspects de la vie quotidienne, prennent comme modèle la période de Médine entre 622 et 632. Si certains musulmans s'autorisent à « liquider » les impies, c'est que non seulement le Coran a des versets extrêmement durs pour les ennemis d'Allah, mais le Prophète lui-même a montré l'exemple en incitant parfois ses partisans à commettre des assassinats pour le bien de la communauté. La biographie de Mahomet d'Ibn Ishâq relate nombre d'épisodes où l'on constate que la sensiblerie n'était pas de mise quand il s'agissait de lutter contre les ennemis de l'Islam. Le meurtre politique est considéré comme une campagne militaire. Ces premières biographies du Prophète, celle d'Ibn Ishâq ou d'Ibn Hicham, ne sentaient nullement gênées de rapporter les épisodes où le Prophète avait fait couler le sang. Mais les

biographies « islamiques » modernes, ceci depuis 1950 avec des Égyptiens comme Haykal, 'Aqqad, sont conscientes du regard occidental, les biographes étant eux-mêmes des intellectuels musulmans occidentalisés. Alors ces derniers cherchent à justifier le comportement politique du Prophète, reprenant à chaque fois le jugement de Lamartine qui place Mahomet au-dessus des grands hommes de l'humanité. Même des biographes musulmans qui écrivent au XXI<sup>e</sup> siècle, comme le Libanais Salah Stétié, se sentent encore obligés de présenter une biographie acceptable pour un regard occidental, en gommant ou en atténuant les assassinats politiques ordonnés ou du moins encouragés par leur prophète ! Mahomet se heurte, dans l'inconscient collectif non musulman, à Jésus, chaste et non violent. L'imaginaire occidental est dans l'impossibilité d'associer la spiritualité à des images de violence, de vengeance, de sensualité. Un prophète qui avoue aimer par-dessus tout les femmes et les parfums, qui laisse opérer des massacres – même s'il aime aussi beaucoup la prière – a peu de chance d'emporter l'adhésion d'une mentalité façonnée par des siècles de tradition évangélique. L'exemple d'un Mahatma Gandhi ou celui d'un Dalai Lama sont valorisés par l'Occident parce qu'ils incarnent une spiritualité universelle qui privilégie la non-violence et la compassion. Mahomet aura toujours beaucoup de mal à être considéré par les non-musulmans comme un authentique homme de Dieu.

## L'Islam et la guerre ?

Le *djihâd* – traduit traditionnellement par « guerre sainte » – est devenu l'enjeu d'un débat idéologique. La plupart, les intellectuels musulmans occidentalisés ne veulent pas qu'on parle de l'aspect belliqueux et ne retiennent que le sens étymologique : « combat contre ses propres passions ». Mais pour les intégristes musulmans, le *djihâd* est pourtant bien un combat, une guerre. Alors, que penser ? Partout dans le monde des mouvements qualifiés de terroristes et qui se veulent musulmans font référence au *djihâd*. Ils prônent la lutte armée au nom du Coran en vue de créer un État islamique. Pourquoi le cacher ? Le *djihâd* est une notion contenue dans le Coran<sup>8</sup>. Si ce mot a aussi été utilisé pour désigner l'effort sur les pulsions, dans un sens donc purement moral et spirituel, à Médine le *djihâd* a bien le sens de guerre, de combat. Il ne s'agit plus alors

---

8. Laurent Lagartempe, *Petit Guide du Coran*, Consep, 2003, p. 299.

de signification morale et spirituelle ; c'est ce qu'affirme l'écrivain égyptien Saïd Al-Ashmawy<sup>9</sup> : « Le terme dépasse le simple sens moral pour inclure la lutte individuelle et collective contre les païens de La Mecque. » Il y a deux sens au mot *djihâd*, mais on ne peut nier que dans l'histoire de l'Islam, c'est le sens matériel et guerrier qui l'a largement emporté. A Médine, de 624 à 630, on assiste à une glorification de la razzia, avec parallèlement, dans la révélation coranique, sa justification et sa réglementation.

L'obligation de la guerre sainte se trouve bien dans le Coran. Le thème occupe environ 250 versets sur 6 235 versets. Ainsi sourate 4, v. 76/74 : « Que combattent dans le chemin d'Allah, ceux qui troquent la vie immédiate contre la vie Dernière. A ceux qui, combattant dans le chemin d'Allah, sont tués ou sont vainqueurs, Nous donnerons une rétribution immense. » Sourate 4, v. 97/95 : « Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux – sauf les infirmes bien sûr – et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. » L'on pourrait multiplier les versets. Dans la sourate 2, v. 190/186 : « Combattez dans le chemin d'Allah ceux qui vous combattent... 191/187 : « Tuez-les partout où vous les atteindrez ! Expulsez-les d'où ils vous ont expulsés. La persécution des croyants est pire que le meurtre. » C'est bien à

Médine que s'est construite la culture du *djihâd* comme guerre sainte. Le regretté père Antoine Moussali, qui avait le privilège de connaître admirablement l'arabe littéraire et de posséder une excellente connaissance de l'Islam et du christianisme fait remarquer : « Contrairement à ce que pense Jocelyne Cesari dans son excellent livre *Faut-il avoir peur de l'Islam ?*, c'est le sens de guerre sainte qui, dans le Coran, prime sur le *djihâd* intérieur (effort sur soi-même). La différence entre grand *djihâd* (effort sur soi-même) et petit *djihâd* (guerre sainte) remonte au IX<sup>e</sup> siècle, avec la fin de la première vague des conquêtes islamiques<sup>10</sup>. »

Aujourd'hui encore, en 2003, l'université islamique d'Al-Azhar, en Égypte, tient un discours de guerre<sup>11</sup>. Cette prestigieuse institution a fait paraître une *fatwa* énonçant la nécessité pour la nation musulmane de posséder des armes nucléaires. Le cheikh Alaa Achana-wihi, membre du conseil des avis juridiques à Al-Azhar, estime que « tous les pays arabes et musulmans doivent s'équiper des armes les plus modernes afin de garder la tête haute et de défendre leur honneur ». Le site internet Islam Online, hébergé au Qatar, permet de lire la *fatwa* de l'universitaire jordanien, professeur de droit musulman, le Dr Abdel Aziz Hrayyez : « Les pays musulmans doivent chercher

9. Saïd Al-Ashmawy, *L'islamisme contre l'Islam*, La Découverte, 1989.

10. Antoine Moussali, *Judaïsme, christianisme et Islam. Étude comparée*, Éditions de Paris, 2000.

11. *Courrier International*, juin, juillet, août 2003.

à acquérir des armes chimiques et autres afin que cette nation soit respectée par les mécréants et que ces derniers ne puissent faire cause commune aux dépens des musulmans. » Mais pourquoi s'en étonner ? Le Coran n'interdit pas la guerre, Mahomet n'a jamais interdit les armes pour les musulmans, le droit musulman n'interdit pas le recours à la force armée. Pourquoi Al-Azhar aurait-elle le même discours de paix que le pape Jean-Paul II ? Le message de l'Islam n'est pas celui de l'Évangile, contrairement à ce que voudraient certains musulmans comme l'Égyptien Sharaf al-Dîn qui « regrette que la haute autorité islamique du Caire s'éloigne du message religieux ». Mais où Nabil Sharaf al-Dîn voit-il que Al-Azhar ne se conforme pas au message religieux de l'Islam ?

### 3

## L'Islam et l'assassinat politique ?

Pour expliquer les attentats commis par des musulmans, il est devenu courant d'évoquer la fameuse secte des Assassins qui chercha à déstabiliser l'Islam sunnite en pratiquant l'assassinat politique. Mais pourquoi se référer à cette secte chiite ismaélienne ? On pourrait aussi bien prendre comme exemple les assassinats perpétrés par les Kharéjites azraqites<sup>12</sup>. Cependant cela n'explique toujours pas les attentats des intégristes musulmans, proches du wahhabisme et qui sont des sunnites attachés à l'aspect juridique de l'Islam et violemment hostiles à l'interprétation secrète, ésotérique, du chiisme ismaélien ! Ce qu'on n'ose pas dire c'est que l'assassinat et le martyre sont justifiés et justifiables à partir des seuls textes fondateurs de l'Islam, le Coran et la Sunna. Ainsi

---

12. La branche la plus violente des Kharéjites (« les sortants de l'Islam ») par opposition aux Ibadites, les modérés des Kharéjites, que l'on trouve à Oman et dans le Mزاب algérien.

sourate 3, v. 163/169 : « Et ne crois point que sont morts ceux qui ont été tués dans le chemin d'Allah ! Au contraire ! Ils sont vivants auprès de leur Seigneur, pourvus de biens. » Ceux qui exécutent des attentats se pensent martyrs, vivants auprès de leur Seigneur. De plus, d'après le comportement du Prophète à Médine, l'assassinat politique est tout à fait licite. Il suffit de se référer à la chronique de Tabari ou à la biographie du Prophète pour le constater. Voici comment Tabari raconte quelques-uns de ces assassinats, au retour de la bataille de Badr, une merveilleuse victoire pour les musulmans mais qui semble n'avoir été qu'un coup de main réussi<sup>13</sup> :

« Il y avait une femme du nom d'Asmâ bint Marwan. Elle faisait des vers particulièrement insultants pour le prophète de l'Islam. Quand ces vers furent rapportés à Mahomet, il dit tout haut : "Est-ce que personne ne me débarrassera de la fille de Marwan ?" Il y avait là un homme du clan de la poétesse, 'Omayr Ibn 'Adi. Il n'avait pas été à Badr. Bonne raison pour faire preuve de zèle. Le soir même il s'introduisit chez elle. Elle dormait au milieu de ses enfants. Le dernier, encore au sein, sommeillait sur sa poitrine. Il la transperça de son épée et le lendemain alla trouver l'Envoyé de Dieu. Il dit : "Envoyé de Dieu je l'ai tuée !" "Tu as secouru Allah et son Envoyé ô 'Omayr", répondit celui-ci. 'Omayr demanda :

13. Cf. Notre livre sur *Mahomet*, Desclée de Brouwer, 2003.

"Est-ce que je supporterai quelque chose à cause d'elle, Envoyé d'Allah ?" Il dit : "Deux chèvres ne choqueront pas leurs cornes pour elle !" 'Omayr retourna alors dans son clan où ce jour-là, il y avait une grosse émotion au sujet de la fille de Marwan. Elle avait cinq fils et la vengeance pouvait être demandée. 'Omayr s'adressa à son clan : « Ô Banû Khatma ! J'ai tué la fille de Marwan. Tramez quelque chose contre moi mais ne me faites pas attendre. [Cette phrase est une citation du Coran.] Personne ne bougea. » L'annaliste poursuit : « Ce jour-là fut le premier où l'Islam se montra puissant chez les Banû Khatma. » Le coup avait réussi. L'exploit de 'Omayr est classé par les chroniqueurs musulmans parmi « les expéditions du Prophète ».

Le mois suivant, le poète centenaire Abou 'Afak fut tué pendant son sommeil, à cause de quatre vers contre Mahomet. Le Prophète avait prononcé négligemment : « Qui me fera justice de cette crapule ? » Quelqu'un se chargea de l'opération.

Mais l'assassinat politique le plus connu est celui de Kaab Ibn Achraf. C'était un poète de Médine, juif par sa mère, qui n'avait cessé de tourner le prophète de l'Islam en dérision. Lorsqu'il apprit le succès de Badr, il se rendit à La Mecque pour inciter les Mecquois à la vengeance. Et là, Mahomet, excédé, ordonne son assassinat, mais de manière détournée, comme un parrain qui lance un contrat sur quelqu'un : « Qui veut me délivrer de Kaab Ibn Achraf ? » La plus ancienne

biographie de Mahomet, celle d'Ibn Ishâq<sup>14</sup>, traite longuement des campagnes et expéditions des musulmans à l'époque du prophète. Et parmi les expéditions, on trouve « Les assassinats politiques ». Le premier assassinat perpétré sur l'ordre de Mahomet est ce que le traducteur, Abdul Rahman Badawi, intitule « Le meurtre de Kaab b. Al-Ashraf<sup>15</sup> ». Kaab b. Al-Ashraf était un homme de la tribu de Tayy et sa mère était des Banû al-Nadîr. C'était un poète. Il détestait Mahomet et ne comprenait pas que le réfugié de La Mecque ait fait tuer à Badr des nobles Quraychites. Il ne cessait d'exciter les Mecquois à la vengeance. Il composait des poèmes érotiques visant à détruire la réputation des femmes musulmanes. Alors l'Envoyé d'Allah dit : « Qui me débarrasserait d'Ibn Al-Ashraf ? » Muhammad b. Maslamah répondit : « Moi, ô Envoyé d'Allah, je m'en chargerai, je le tueraï. » L'Envoyé de Dieu lui dit : « Fais-le si tu peux. » Ibn Maslamah dit : « Ô Envoyé d'Allah ! Nous serons obligés de dire des paroles trompeuses. » L'Envoyé d'Allah répondit : « Dites ce que vous voulez : cela vous est permis. » Et l'assassinat se prépare. L'épisode largement développé par Ibn Ishâq est ici résumé tant les détails sont insoutenables par leur inconsciente cruauté. « Plusieurs hommes s'étaient

associés pour tuer Kaab. La nuit ils se promenèrent avec le poète. Un poète Abû Nâ'ilah se montrait fort gentil avec Kaab. Il introduisait sa main dans ses cheveux en disant : "Je n'ai jamais senti un meilleur parfum." Ils marchaient pendant plusieurs heures, ceci pour mettre en confiance le poète juif. Puis soudain Abu Nâ'ilah saisit les cheveux de la tête de Kaab en disant : "Frappez cet ennemi de Dieu !" Ils le frappèrent et leurs épées qui se croisaient sur Kaab ne pouvaient cependant l'achever. Muhammad b. Maslamah dit : "Quand je vis que nos épées ne serviraient à rien, je me suis souvenu d'un couteau attaché à mon épée. Je le pris et l'enfonçai dans son bas-ventre et je me pressai sur lui jusqu'à ce que j'atteigne le pubis. Alors Kaab tomba par terre." » L'assassinat du poète juif est largement traité sur sept longues pages (p. 18 à 25) et le récit de cet acte est justifié par Ibn Ishâq qui cite les vers de Hassan b. Thâbit : « Ils cherchaient la victoire pour la religion de leur prophète regardant comme peu de chose tout acte inique. »

Les cas de meurtre recensés par Ibn Ishâq sont nombreux et ils occupent une partie importante du deuxième volume. C'est le cas par exemple de l'assassinat du juif Satam b. Abî Al-Huqayq qui se trouvait dans la ville de Khaybar. La tribu arabe médinoise des Aws avant la bataille de Uhud, avait tué Kaab Ibn Al-Ashraf. La tribu médinoise arabe des Khazraj, qui ne veut pas être en reste, demande à Mahomet la permission de tuer un juif qui comme Kaab était un

14. Publiée en français aux Éditions Al-Bouraq, à Beyrouth en juin 2001.

15. Tome II, p. 18.

ennemi de Mahomet. L'envoyé d'Allah leur en donna la permission. Là encore, l'assassinat fut collectif et perpétré par ruse : cinq hommes de la tribu des Khazraj allèrent à Khaybar pour exécuter le plan. Ils se font passer pour des acheteurs. « La femme d'Al-Huqayq demanda : "Qui êtes-vous ?" Ils répliquèrent : "Nous sommes des Arabes et nous cherchons de l'approvisionnement en grains." La femme dit : "Voilà votre homme, entrez chez lui." Quand ils entrèrent ils fermèrent la porte et avec leurs épées ils l'attaquèrent alors qu'il était sur son lit. L'ayant déjà poignardé, Abd Allah b. 'Unays lui enfonça encore son épée dans le ventre de telle sorte qu'elle ressortit de l'autre côté. Ils retournèrent à Médine. Ils entrèrent chez Mahomet et l'informèrent de la mort du juif. Mais chacun prétendait l'avoir tué. Alors l'Envoyé d'Allah dit : "Apportez-moi vos épées." Ils les lui apportèrent. Il regarda et se référant à l'épée de 'Abd Allah b. 'Unays il dit : "Celle-ci l'a tué car j'y vois la trace de la nourriture." »

Mais il est un autre assassinat politique que l'on ne saurait oublier. Il s'agit de celui de Kinânah b. al-Rabî', un juif important de Khaybar. Chez lui était censé se trouver le trésor des banû al-Nadîr, la tribu juive chassée de Médine. L'envoyé d'Allah lui demanda où était ce trésor. Kinânah refusait de répondre. Après avoir trouvé une partie du trésor des Juifs, le prophète demanda à Kinânah où se trouvait le reste. Mais ce dernier refusa de l'indiquer. L'Envoyé d'Allah

ordonna alors à Al-Zubayr de le torturer : « Al-Zubayr se mit à brûler avec un briquet sa poitrine, jusqu'à ce que Kinânah fût sur le point de mourir. Puis l'Envoyé d'Allah le livra à Muhammad b. Maslamah ; celui-ci lui coupa le cou, pour venger son frère Mahmûd b. Maslamah. » C'est la femme de Kinânah, Safiyya, que le Prophète prit comme épouse. Il n'eut pas la patience d'attendre le retour à Médine pour consommer le mariage. Un partisan de Mahomet, resté toute la nuit de noces à veiller, avec son épée, près de leur tente, dira au Prophète : « Je craignais la réaction de cette femme à ton égard. C'est une femme dont tu as tué le père, le mari et le peuple. » L'assassinat politique n'est pas sans troubler des musulmans contemporains comme Philippe Aziz, écrivain et journaliste de l'hebdomadaire *Le Point*<sup>16</sup> qui parle de l'assassinat de Kaab Ibn Ashraf.

Salah Stétié, déjà cité, dans son livre sur Mahomet<sup>17</sup>, a choisi, lui, d'occulter totalement tous les assassinats politiques commis à Médine. Son objectif est de présenter un Islam acceptable pour la mentalité occidentale. Roger Caratini, dans son *Mahomet*<sup>18</sup>, parle bien du meurtre politique (p. 409). L'auteur de la fameuse *Encyclopédie Bordas* ne pouvait passer sous

16. De son vrai nom Azîz Mahjoub, d'une famille tunisienne pieuse, qui a écrit *Mahomet, le glaive, l'amour et la foi*, Éditions Ramsay, 1997.

17. Aux Éditions Pygmalion, en l'an 2000.

18. Aux Éditions Criterion, 1993.

silence ce que toutes les biographies du prophète de l'époque abbasside relatent sans aucune gêne. Mais il sait qu'il écrit pour les Occidentaux et cet auteur du *Génie de l'Islamisme*<sup>19</sup>, paraît justifier ce meurtre politique. « A ceux de nos lecteurs que ce récit scandaliserait il est à peine besoin de rappeler... qu'en Gaule depuis la mort de Clovis, en 511, le meurtre politique fleurissait chez les Francs au rythme de plusieurs assassinats par an ! La différence fondamentale entre ces actions sanglantes est importante. Le meurtre mérovingien est une sorte de meurtre successoral, par lequel on écarte un prétendant ou un rival. Le meurtre musulman est stratégique. » En d'autres termes pour Caratini, ce n'est pas Kaab Ibn Ashraf que condamne Mahomet, « c'est un rouage important du système, en l'occurrence un agent de communication et de propagande ». La mort de Kaab fit du bruit, raconte Caratini, et Muhammad ben Maslama l'exécuteur des hautes œuvres se vanta d'avoir semé la terreur parmi les Juifs de Médine. Le prophète proclama devant ses fidèles : « Tuez tout juif qui tombera en votre pouvoir. »

Dans son livre sur Mahomet<sup>20</sup>, Rodinson parle des assassinats politiques. Ainsi au retour de Badr la rancune du Prophète se déchaîna contre deux prisonniers mecquois qui avaient dirigé contre lui des attaques intellectuelles. Ils s'étaient informés à des

sources juives et iraniennes, lui avaient posé des questions difficiles. Ils s'étaient moqués de lui et de ses messages divins. Mahomet ordonna de les exécuter. L'un d'eux lui dit : « Et qui s'occupera de mes garçons Muhammad ? » Il répondit : « L'Enfer » ! En fait l'assassinat fait partie des moyens utilisés par Mahomet pour émerger dans cette politique tribale et arriver à être suffisamment puissant pour qu'on ne songe pas à tirer vengeance de lui et de ses fidèles. Des partisans fanatiques entourent le prophète, prêts à exécuter les basses besognes. Mais c'est Mahomet qui « lance le contrat ». Faire peur, si peur que personne n'osera plus rien tenter contre lui, c'est la stratégie du prophète de l'Islam. Mais faire peur seulement quand il faut. Ainsi on lui rapporta des propos insultants tenus par Ibn Ubayy, le chef noble de la tribu arabe des Khazraj, le converti du bout des lèvres qui déteste Mahomet qui n'est pour lui qu'un vil. Omar lui dit : « Ordonne à Abbad Ibn Bishr de le tuer ! » Mahomet répondit : « Comment cela Omar ? Et les gens diront que Mahomet tue ses compagnons ! » Ibn Ubayy, là-dessus, vint tout nier avec serment à l'appui. Les Médinois le soutinrent et Mahomet passa l'éponge. Plus tard Ibn Ubayy se comporta de telle façon que les Médinois le désapprouvèrent. Alors Mahomet dit à Omar : « Qu'en dis-tu, si je l'avais tué, par Allah, le jour où tu me l'as conseillé, les chefs médinois en auraient tremblé de rage et maintenant si je leur ordonnais de le tuer, ils le tueraient. »

19. Aux Éditions Michel Lafon, 1996.

20. *Mahomet*, aux Éditions du Seuil, 1961.

Alors comment s'étonner des assassinats politiques au nom de l'Islam ? Le 29 juin 1992, le président algérien Mohammed Boudiaf est assassiné à Annaba par un jeune officier de sa garde de sécurité. Déjà en octobre 1981, il y avait eu l'assassinat d'Anouar al-Sadate. Les deux assassins étaient de jeunes officiers d'élite gagnés aux idées islamistes. L'assassin égyptien s'appelle Khalid al-Istambuli ; l'assassin algérien Lembarek Boumaarafi. L'exemple égyptien a nourri l'imaginaire des militants, d'Alger à Tehéran et d'Istanbul à Djakarta. Khalid al-Istambuli a ses boulevards dans la république islamique d'Iran. Son frère est un orateur très demandé dans les milieux religieux. En 1992, l'essayiste laïque Farag Foda a fini par être assassiné au printemps. Mais en gardant à l'esprit l'exemple du Prophète, on n'est pas surpris par le comportement de ces musulmans qui débarrassent la communauté de ses corrupteurs.

## L'Islam et le terrorisme ?

L'Islam chiite et l'Islam kharéjite ont utilisé le terrorisme mais également l'Islam sunnite. Il faut faire peur pour s'imposer. Mahomet l'avait compris à Médine et les divers courants dans l'Islam n'ont fait, au cours de l'histoire, que suivre l'exemple de leur prophète. Le journal libanais *Al-Hayat* fait remarquer que l'image révolutionnaire de l'Iran et de son allié libanais, le Hezbollah, pâtit face au radicalisme sunnite symbolisé par Ben Laden. Qui se souvient encore de la violence du chiisme en 1979, qualifiant les États-Unis de « Grand Satan » et Saddam Husseyn de « Petit Satan » ? L'Ayatollah Khomeyni engendrait alors la terreur en Occident. On oubliait le terrorisme pratiqué par les Frères musulmans. Comparé à Ben Laden, Khomeyni semble presque pacifiste. En 2003, le terrorisme chiite est considéré comme moins dangereux que le terrorisme sunnite. Or il y existe un terrorisme que l'on a oublié : c'est celui des Kharéjites azraqites. Ces puritains de l'Islam utilisaient deux pratiques que ne

connaissaient pas les sunnites : l'examen probatoire (*imtihān*)<sup>21</sup>. Cela consistait à exiger de tout musulman néophyte kharéjite, comme gage de sa sincérité, d'égorger un adversaire prisonnier. Les Kharéjites, anciens partisans d'Ali qui n'avaient pas accepté sa faiblesse dans son affrontement avec Mu'awiyya à Siffin, se référaient au fait que le prophète Mahomet avait demandé à son cousin et gendre de couper la tête des prisonniers mecquois. Et Ali, fils d'Abû Talib, maniait le sabre avec dextérité ! La deuxième pratique était celle du meurtre religieux, qui autorisait la mise à mort des hommes mais aussi des femmes et des enfants de ces derniers, fussent-ils impubères. Ils considéraient le territoire occupé par les autres musulmans comme un territoire d'infidélité (*dār kufr*) où il était licite de s'attaquer aux personnes et aux biens. Au VII<sup>e</sup> siècle, les Kharéjites extrémistes s'étaient emparés du Bahreïn (en 685) et d'une partie du Yémen. Ces féroces Kharéjites azraqites faisaient régner la terreur en pratiquant le meurtre religieux. Les attentats du 11 septembre 2001 ont placé le XXI<sup>e</sup> siècle sous le signe de la terreur islamiste. Mais il faut poser la question à l'Islam : pourquoi la tentation terroriste est-elle partagée par un si grand nombre de musulmans qui viennent de différents peuples ? Les racines de ce terrorisme islamique existent bien dans les textes fondateurs. C'est ce qui explique sa force d'attraction dans le monde

---

21. Henri Laoust, *Les schismes dans l'Islam*, Payot, 1983.

musulman, dans toutes les branches de l'Islam et son maintien dans l'histoire jusqu'à maintenant. Ses chances de survie dans les années qui viennent sont réelles. Le recours à l'Islam violent, justicier, est une grande tentation pour certains musulmans, pour pouvoir se faire entendre par la terreur, comme l'avait fait le Prophète à Médine. Le Coran comporte un grand nombre de sourates « fulminantes » et de versets « colériques »<sup>22</sup>. On ne peut nier la violence de ton de ces derniers qui contiennent de virulentes apostrophes, des malédictions prononcées dans la véhémence, des menaces redoutables, des invectives, des expressions vindicatives, tout ceci pour semer la terreur chez les ennemis de l'Islam.

---

22. Laurent Lagartempe, dans son *Petit Guide du Coran* (*op. cit.*), opère un dénombrement de ces versets colériques qui laisse rêveur !

## L'Islam et la femme ?

En 1913, l'Égyptien Mansour Fahmy soutint une thèse en Sorbonne sur « La condition de la femme dans l'Islam ». Il comparait les deux périodes de la vie conjugale du Prophète de l'Islam. Dans la première période, celle de La Mecque, Mahomet est rigoureusement monogame alors que dans la deuxième période, celle de Médine, il est au contraire abondamment polygame. Pour cette analyse considérée comme sacrilège, Fahmy fut rayé des cadres de l'université égyptienne et vécut méprisé. On ne peut s'empêcher de voir une énorme différence entre la période de La Mecque où Khadîja est libre de faire du commerce, libre d'épouser qui elle veut, et la période de Médine où Mahomet, sur les conseils de certains compagnons comme l'autoritaire Omar, restreint la liberté de ses très nombreuses épouses. Ainsi dans la sourate 33, v. 59, Dieu dit : « Ô Prophète, dis à tes épouses, à tes filles, aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grand voiles ; sûr moyen qu'elles soient

reconnues et qu'elles échappent à toute offense. » Dans la sourate 24, v. 31, ce sont des règles de comportement qui sont édictées : « Dis aux croyantes de baisser les yeux, d'être chastes, de ne pas faire montre de leurs atours, sauf en ce qui émerge, de rabattre leur voile sur les échancrures de leurs vêtements. Elles ne laisseront voir leurs appas qu'à leur mari, à leurs enfants, à leur père, beau-père, fils, beaux-fils, neveux [...] aux femmes de leur communauté, à leurs captives, à leurs esclaves mâles incapables de l'acte sexuel, ou garçons encore ignorants de l'intimité des femmes. Qu'elles ne frappent pas le sol de leurs pieds pour révéler ce qu'elles cachent de leurs agréments. » Le Coran prescrit le voile. La Sunna aussi. En effet, Asma fille d'Abû Bakr, la sœur de Aïcha, se rendit un jour chez le Prophète vêtue de vêtements fins et transparents. Le Prophète détourna d'elle son visage et dit : « Ô Asma ! Il ne convient pas que l'on puisse voir quoi que ce soit du corps de la femme dès lors qu'elle atteint l'âge de la puberté, si ce n'est ceci et cela. » Il montra son visage et ses mains à lui<sup>23</sup>. C'est que la femme jeune et belle représente un danger pour l'homme, celui de le bouleverser sexuellement. C'est pourquoi la mixité est interdite à la mosquée. L'Ayatollah Mortadhâ Motahhari, dans son livre *La question du Hijab*<sup>24</sup> écrit : « Le noble Prophète ordonna que le soir, la prière achevée,

23. Recueil de traditions de Abû Dâwûd, tome 2, p. 383.

24. Éditions Al-Bouraq, 2000.

les femmes sortent d'abord, puis les hommes. Il n'aimait pas à ce que femmes et hommes se mêlassent en quittant la mosquée car c'est de cette mixité que naissent les tentations. De même pour les éviter, le Prophète ordonna que les hommes marchassent au milieu de la rue et les femmes sur les côtés. On ne s'étonnera pas que tous les juristes, sunnites comme chiites, déconseillent – c'est *makrâh* (détestable) – le brassage des hommes et des femmes. » Mais l'Ayatollah Sayyid Tabâtabâi Yazdi précise : « Le brassage des hommes et des femmes est déconseillé sauf en ce qui concerne les vieilles femmes. »

C'est la peur de la sensualité, de la volupté qui fait que pour les juristes de l'Islam intégriste, il n'est pas permis à l'homme et à la femme étrangers l'un à l'autre de se serrer la main, à moins qu'un vêtement ne s'interpose, comme un gant. Le musulman a toujours à l'esprit cette phrase de la Sunna : « Un homme, une femme et Satan est au milieu des deux ! »

Autrement dit, la femme et l'homme sont perpétuellement tentés par le Diable. La femme est la tentation de l'homme. Mais les hommes ne peuvent jouir des femmes que dans le cadre du mariage. De même, il est interdit aux femmes de donner du plaisir aux hommes, hors d'une union légale. C'est pourquoi la femme doit se couvrir<sup>25</sup>. C'est plus décent car elle a le

25. En persan le terme « *puchech* » signifie « le fait de couvrir ». Le traducteur iranien a recouru au néologisme « couvrement », car plus

pouvoir de déstabiliser les hommes par sa séduction ! Cette position théologique des juristes de l'Islam concernant le voile permet de mieux comprendre certains événements récents. En Algérie, on a assisté à des massacres de femmes vivant seules, considérées comme des « dévergondées », des « putes ». Ces femmes furent agressées, battues, violées, mutilées, parce qu'elles étaient considérées comme menaçant l'ordre moral coranique et prophétique qui interdit célibat, monachisme et fornication. Les musulmans qui ne respectent pas les interdits de l'Islam menacent la communauté et ne méritent donc pas de rester en vie. Des entraîneuses de bar furent égorgées, leurs cadavres abandonnés comme des « saletés », des « tas de merde »<sup>26</sup>. Ceci à 700 kilomètres d'Alger, à Tébessa, en juillet 2001 !

En fait pour l'Islam intégriste<sup>27</sup>, seule l'honnêteté de la vie conjugale doit compter car il ne s'agit pas de vivre une passion ou un amour fou dans le mariage. La tendresse et la miséricorde sont les fondements d'une union réussie, sourate 30, v. 20/21 : « Parmi les signes de Dieu est d'avoir créé pour vous des épouses issues de vous, afin que vous vous reposiez auprès d'elles et d'avoir mis entre vous affection et mansuétude. » La femme, repos du guerrier, est un havre de paix

---

que le voile sur la tête, la femme doit être entièrement couverte, de la tête aux pieds, sauf le visage.

26. *Courrier international*, juin, juillet, août, 2003.

27. Hani Ramadan, *La femme en Islam*, Éditions Tawhid, 1991.

nécessaire pour l'homme. D'ailleurs, c'est pourquoi dans le Coran, sourate 2, v. 183/187, Dieu dit : « Dans la nuit du jeûne du Ramadan, je déclare pour vous licite de faire l'amour avec vos femmes. Elles sont un vêtement pour vous et vous êtes un vêtement pour elles. » Mais il y a toutefois une différence entre l'homme et la femme. L'homme peut se servir de la femme comme il l'entend, quand il le veut : « Vos femmes sont un champ pour vous. Allez-y comme vous l'entendez », dit Dieu dans la sourate 2, v. 223. C'est l'homme qui a prééminence sur la femme<sup>28</sup>. Il peut la forcer à obéir, la commander, lui ordonner de garder la chambre, la frapper même (sourate 4, v. 38/34). C'est à l'homme que revient le rôle de chef de famille, la responsabilité financière, c'est à lui qu'est laissée l'initiative de la répudiation. La femme en tant que telle ne vaut rien. C'est la mère qui est valorisée. La femme stérile est méprisée. La polygamie est considérée comme conforme à la nature biologique et physiologique de l'homme et de la femme. La femme est inférieure. Pour le témoignage (Sourate 2, v. 282) et l'héritage (Sourate 4, v. 12/11), elle vaut exactement la moitié d'un homme. Quant à l'infériorité que constitue la menstruation, le Coran dit ce qu'il en pense : « Les croyants t'interrogent sur la menstruation.

---

28. Cf. nos articles dans *Notre Histoire*, sur le discours peu féministe du Coran, janvier 2002, n° 195 et « Mahomet et ses femmes », mars 2000, n° 175.

Réponds : c'est un mal. Tenez-vous à l'écart des femmes, durant la menstruation » (sourate 2, v. 222).

La femme peut être répudiée, et la répudiation prononcée trois fois devient irrévocable ; la femme devient interdite pour son mari, sauf si elle se remarie à un autre homme. Inférieure dans tous les domaines, il en reste néanmoins un où la femme peut égaler l'homme, celui du vice. C'est la raison pour laquelle la femme est bien mentionnée dans le Coran à côté de l'homme pour la peine légale encourue pour certains crimes : le vol (sourate 5, v. 42/38), l'adultère (sourate 24, v. 2). Il est vrai que l'on trouve une autre égalité, celle entre les croyants et les croyantes, car une des femmes du Prophète s'était insurgée contre un discours coranique exclusivement réservé aux hommes. Et c'est ainsi que l'on peut lire dans la sourate 33, v. 34/35, une égalité parfaite entre les croyants et les croyantes, ceux et celles qui jeûnent, ceux et celles qui sont chastes, ceux et celles qui prient. C'est pour accéder à cette égalité dans la vertu que le Coran leur fait miroiter, que certaines musulmanes tiennent à mettre le voile. Pour goûter, même si c'est illusoire, un semblant d'égalité !

## 6

### L'Islam et les Juifs ?

S'agissant des Juifs, c'est le terme « Diatribe<sup>29</sup> » qu'il faudrait employer pour décrire le style du Coran à leur égard. Mais le mot paraît encore trop faible. Il faudrait ajouter « imprécation<sup>30</sup> », « exécution<sup>31</sup> », « anathème<sup>32</sup> ». Les versets qui concernent les Juifs expriment en effet « un volcan de ressentiment, de colère et de vindicte<sup>33</sup> » qui se traduit par des « insultes, injures, vitupérations particulièrement fortes et violentes ». Dans son *Petit Guide du Coran*, Laurent Lagartempe fait remarquer qu'aucune sourate n'est totalement exempte de ce ton vindicatif, mais s'agissant des gens du Livre et en particulier des Juifs, on assiste à un record dans les superlatifs dépréciatifs employés : « L'apostrophe "fils d'Israël" revient

29. Diatribe : critique virulente.

30. Imprécation : souhait de malheur, malédiction.

31. Exécution : haine violente.

32. Anathème : condamnation totale, excommunication.

33. Laurent Lagartempe, *Petit Guide du Coran*, op. cit.

quarante et une fois dans le Coran, suivie le plus souvent de reproches et de malédictions<sup>34</sup>. » En fait, on trouve une progression dans l'attitude d'Allah envers eux. C'est d'abord un appel lancé aux Juifs médinois pour qu'ils croient à ce que Mahomet annonce (sourate 2, v. 38/41). Intervient ensuite une deuxième phase ; c'est la polémique contre les Juifs médinois qui sont parés de tous les défauts. Est dénoncée leur aptitude à jouir de la vie (sourate 2, v. 89/95) ; ils sont injustes, ingrats, pervers, enfoncés dans le péché ; ils n'ont ni foi ni loi !

Sourate 2, v. 79/85 : « Vous vous tuez mutuellement. Vous expulsez une fraction d'entre vous de leur habitat. » Les Juifs sont des faussaires, dans la sourate 2, v. 73/79 : « Malheur à ceux qui écrivent l'Écriture de leurs mains puis disent "Cela vient d'Allah". » Cela fait allusion bien sûr aux rouleaux de la Thora. La troisième phase est la plus violente : il s'agit de la condamnation des Juifs médinois, une condamnation doctrinale à l'enfer (sourate 98, v. 5/6) : « Les Incrédulés parmi les détenteurs de l'Écriture seront dans le feu de la Géhenne où ils demeureront éternellement. Ceux-là sont le pire de l'humanité. Si les Juifs avaient cru ils auraient eu droit au paradis. »

Les Juifs sont maudits. Sourate 4, v. 154/155 : « Nous les avons maudits parce qu'ils ont rompu leur

alliance avec Nous, parce qu'ils ont été incrédules, parce qu'ils ont tué sans droit les Prophètes [...]. » Sourate 4, v. 155/156 : « Nous les avons maudits à cause de leur incrédulité pour avoir dit contre Marie une immense infamie. » Sourate 4, v. 156/157 : « Nous les avons maudits pour avoir dit "Nous avons tué le Messie, Jésus, fils de Marie, l'apôtre d'Allah !" alors qu'ils ne l'ont ni tué ni crucifié mais que son sosie a été substitué à leurs yeux. » Mais c'est dans la sourate 62 : Le Vendredi, v. 5, que le jugement sur les Juifs est le plus méprisant : « L'image de ceux qui ont été chargés de la Thora et, qui, par la suite, ne s'en chargèrent point, est à la ressemblance de l'âne chargé de livres. Combien détestable est l'image de ce peuple qui traite nos signes de mensonges ! Allah ne dirige pas le peuple des injustes ! »

La quatrième phase est la rupture avec les Juifs médinois. Sourate 5, v. 62/57 : « Ô vous qui croyez ! Ne prenez point comme alliés ceux qui ont pris votre religion en raillerie et comme jeu. » Sourate 5, v. 63/58 : « Quand vous appelez à la prière, ils prennent celle-ci en raillerie et comme jeu. Ils sont en effet un peuple qui ne raisonne point. »

À Médine, Mahomet a dû affronter les trois tribus juives. Deux furent expulsées, la troisième massacrée, passée au fil de l'épée. En effet, après la victoire de Badr, c'est la tribu juive des Banû Qaynuqâ' qui est sommée de s'en aller. Après la défaite d'Uhud, c'est la tribu juive des Banû Nadhîr qui va être attaquée par

---

34. *Ibid.*

Mahomet. Les Banû Nadhîr, enrichis par leur travail artisanal, le prêt usuraire et le commerce, possédaient à une demi-journée de Médine des palmeraies prospères. Mahomet, en août 624, arguant du refus des Nadhîr d'acquitter une redevance, leur ordonne de quitter Médine dans les dix jours. Mais excités en sous-main par Abd Allah Ibn Ubayy, le chef de la tribu arabe des Khazraj qui détestait Mahomet, ils se retranchèrent dans leurs palmeraies. Assiégés, ils capitulèrent sans combat. Tous leurs biens furent confisqués au profit des seuls émigrés mecquois. Les Nadhîr émigrèrent à Khaybar au nord de Médine. La sourate 59, v. 2, fait allusion à cet événement : « Allah est celui qui expulsa de leurs habitats, en prélude à leur rassemblement pour le jugement dernier, ceux des Détenteurs de l'Écriture qui ont été impies. Vous ne pensiez pas, croyants, qu'ils partiraient et ils pensaient que leurs fortins les défendraient contre Allah. Mais Allah les a atteints par où ils ne l'escomptaient pas. Il a jeté l'effroi dans leurs cœurs. Ils démoliront leurs demeures de leurs mains avec le concours des croyants. Tirez-en leçon... » Sourate 59, v. 3 : « Si Allah n'avait point prescrit l'exode, à leur rencontre, Il les aurait tourmentés en cette vie immédiate. Mais dans la Vie Dernière ils auront le tourment du Feu. » Faut-il passer sous silence le butin récolté par les musulmans qui allait enrichir la jeune communauté ? Sourate 59, v. 8 : « Le butin [pris aux Juifs] appartient aux Émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs habitats et de leurs biens. »

Mais la troisième tribu juive, celle des Banû Qurayza, va subir un sort autrement plus redoutable que l'expulsion. Après la bataille du Fossé, les Juifs de cette tribu qui avaient souhaité la défaite de Mahomet, et peut-être même comploté avec les Mecquois, vont être condamnés à mort. Pas par Mahomet lui-même... mais par sentence du chef de la tribu arabe des Aws, sollicité par le prophète. Normalement, cette tribu devait aide et protection aux Juifs mais le chef choisi comme arbitre a été mortellement blessé par les Mecquois. Il est donc peu porté à l'indulgence. Sur ordre du Prophète, de larges fosses sont creusées sur la place de Médine. Se déroule alors une scène particulièrement atroce : ligotés, les Juifs sont décapités d'un coup de sabre, l'un après l'autre. La tuerie dura toute la nuit. Selon l'histoire musulmane, le Prophète assistait en silence à l'exécution « des ennemis de Dieu et de son prophète ». Pour les commentateurs musulmans, le châtement est parfaitement légitime puisque les Juifs avaient trahi. Quant au Coran, sourate 33, v. 26/27, il stipule sereinement : « Vous en avez tué une partie. Vous en avez réduit en captivité une autre. Dieu vous a fait hériter leurs terres, leurs demeures et leurs biens et aussi une terre que vous n'aviez point foulée. » Le Prophète leur appliqua simplement leur Loi, la loi juive du Deutéronome (Deutéronome XX, 10-14). Après le carnage, Mahomet prit pour concubine la veuve de l'un des exécutés, la belle Rayhana. Les femmes et les enfants juifs furent vendus comme

esclaves. Mais pourquoi pleurer sur ces traîtres perfides qui incarnent le pire de l'humanité ! Les musulmans méritent, eux, l'attention et le respect. Car les détenteurs de l'Écriture ne sont pas à égalité (sourate 3, v. 109/113). Les musulmans sont la meilleure communauté. Sourate 3, v. 106/110 : « Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes : vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah. »

Mais après le massacre de la troisième tribu juive, Mahomet n'en a pas terminé avec les Juifs. Restait l'oasis de Khaybar, une palmeraie très prospère située à cent cinquante kilomètres de Médine où les Juifs médinois expulsés s'étaient réfugiés. Après un siège assez court, les agriculteurs juifs capitulèrent, paralysés de frayeur à la vue de ces hordes de pillards arabes, commandées par Mahomet, qui rêvaient d'en découdre et de s'emparer d'un exceptionnel butin. Mais les Arabes ont un réel mépris pour l'agriculture. Alors les agriculteurs juifs et le chef de la communauté des musulmans conclurent un pacte : Mahomet les laissait cultiver l'oasis moyennant la remise de la moitié de la récolte. En fait, ce traité allait servir de modèle pour exiger un impôt des communautés juive et chrétienne. L'attitude de Mahomet envers les Juifs à Médine allait peser très lourd sur le droit musulman futur et les dispositions concernant les *dhimmis* – les protégés juifs et chrétiens.

En 640, le deuxième calife, Omar Ibn al-Khattâb, chassa d'Arabie les juifs et les chrétiens, exauçant ainsi

le désir exprimé par le Prophète : « Deux religions ne doivent pas coexister en Arabie. » Un siècle après la mort du prophète de l'Islam, les juristes musulmans fixèrent le sort des juifs et des chrétiens des pays conquis en s'appuyant sur les révélations du Coran mais aussi sur le comportement de Mahomet à Médine. Le principe de « protection » se traduisit par des impôts que devaient payer les juifs et les chrétiens : une capitation (*jizya*) et un impôt foncier (*kharaj*). Cela représentait le rachat à la communauté du droit de vivre du non-musulman en terre d'Islam. Il n'y avait pas de rupture possible du pacte de protection. Pas de talion possible entre musulmans et protégés (*dhimmis*). Le musulman n'était pas mis à mort pour le meurtre d'un infidèle mais l'infidèle l'était pour le meurtre d'un musulman. Trop longue serait la liste des interdictions et des humiliations découlant de ce rapport protection-rançon. Interdiction de posséder des livres religieux musulmans, d'en discuter avec des musulmans, d'avoir des serviteurs musulmans, car un musulman ne saurait être soumis à l'autorité d'un non-musulman. Le mariage et les relations sexuelles d'un juif ou d'un chrétien avec une musulmane étaient punis de mort. De même la conversion d'un musulman au christianisme. Pourquoi l'impôt ? La communauté islamique qui seule possède la vraie religion est la seule légitimement bénéficiaire des biens créés par Allah. Le *djihâd* restitue aux musulmans des biens dont les infidèles disposaient illégalement. Connaissant les dispositions

du Coran concernant les juifs et l'attitude de Mahomet à leur égard, on peut imaginer le cauchemar vécu par les non-musulmans assujettis au tribut pour acheter leur protection car le paiement de tels impôts ne se fit jamais sans humiliation. Pourquoi ne parle-t-on pas de ces pratiques discriminatoires qui ont eu lieu – et continuent d'avoir lieu en Islam dans certains pays – concernant juifs et chrétiens ?

Convient-il de parler des vêtements ? De ces étoffes grossières, de ces ceintures spéciales, de ces bonnets ridicules, de cette couleur, jaune (à Bagdad) ou bleue (en Libye) ? Faut-il mentionner les montures ? Pas de chevaux ni de chameaux, animaux nobles, pour les Juifs, mais des ânes... qui leur ressemblent, selon ce que dit le noble Coran ! Que dire de cette obligation d'humilier les gens du Livre, inscrite dans le Livre sacré (sourate 9, v. 29) : « Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient la *jiyya* directement et alors qu'ils sont humiliés. » C'était une œuvre pie pour le croyant musulman que d'exprimer publiquement son aversion pour les Juifs. Habitant dans des quartiers séparés, les lois sur les habitations étaient aussi draconiennes que celles sur les vêtements : pas question d'avoir des maisons plus hautes, plus belles que celles des musulmans. Enfin et surtout, le droit musulman exigeait des *dhimmis*, donc des Juifs, la soumission aux musulmans. Cela signifiait concrètement qu'ils devaient avoir une attitude humble, modeste, le regard baissé, le pas pressé. Ils devaient céder le pas aux

musulmans, quitte à descendre du trottoir ! Bref, les Juifs en terre d'Islam, d'après les textes de droit musulman, sont loin d'être valorisés. Ils sont avilis. Pourquoi n'ose-t-on pas dire qu'il y a bien une judéophobie en Islam, fondée non sur la race mais sur le refus de soumission religieuse à l'Islam ? Les Juifs n'ont plus vocation à être le peuple élu. Ils sont déçus de ce droit. Ils ont tout perdu du fait de leur attitude vis-à-vis du prophète de l'Islam ! Ce sont les musulmans le nouveau peuple élu de Dieu. Le statut de *dhimmis* vengeait l'humiliation subie par le Prophète, entre 622 et 629. La suffisance hautaine des Juifs de Médine, leur condescendance, leur hostilité méprisante, les Juifs en terre d'Islam allaient les payer très cher, pendant des siècles et jusqu'à maintenant. Ce qui pose problème c'est que pour l'Islam l'indignité des Juifs existe toujours dans les textes fondateurs, dans le Coran, dans la Sunna et dans les textes de droit musulman et l'on ne voit pas par quel miracle les Juifs, maudits par Dieu dans le Coran, voués à l'Enfer, chargés de tous les péchés, pourraient voir leur statut religieux s'améliorer dans l'imaginaire musulman.

## L'Islam et les chrétiens ?

Quelques versets dans le Coran laissent à penser que les chrétiens bénéficient d'une image favorable. C'est ainsi qu'Allah, dans la sourate 5, v. 85/82, déclare à son prophète : « Tu trouveras certes que les gens les plus hostiles à ceux qui croient sont les Juifs et les Associateurs et tu trouveras que les gens les plus proches de ceux qui croient, par l'amitié, sont ceux qui disent : "Nous sommes chrétiens." C'est que, parmi ceux-ci se trouvent des prêtres et des moines et que ces gens ne s'enflent point d'orgueil. » Sourate 5, v. 86/83 : « Quand ils entendent ce qu'on a fait descendre vers l'Apôtre, tu les vois répandre des larmes, de leurs yeux, à cause de ce qu'ils savent de vérité. Tu les entends s'écrier : "Seigneur ! nous croyons ! inscris-nous donc avec les Témoins !" » Mais dans de nombreuses sourates, juifs et chrétiens sont englobés dans une même réprobation. Ils ont faussé leurs Écritures, ils sont impies. Pour les juristes musulmans, les textes les plus militants, les plus « durs » abrogent les dispositions

antérieures autorisant une attitude expectante envers les polythéistes, les juifs, les chrétiens, les sabéens et les zoroastriens. La sourate 9 est essentielle car c'est sur elle que se fondèrent les légistes musulmans, au IX<sup>e</sup> siècle, pour établir une discrimination entre musulmans d'une part, et idolâtres et gens du Livre d'autre part !

La sourate 5, v. 77/73 est déjà très claire dans son attitude envers les chrétiens : « Impies ont été ceux qui ont dit : "Allah est le troisième d'une triade." Il n'est de divinité qu'une Divinité unique. S'ils ne cessent point leur dit, ceux qui parmi eux sont impies seront touchés par un tourment cruel. » Oui, les chrétiens doivent demander pardon à Allah. Sourate 5, v. 78/74 : « Eh quoi ! ne reviendront-ils point à Allah et ne Lui demanderont-ils pas pardon, alors qu'Allah est miséricordieux ? » Sourate 5, v. 79/75 : « Le Messie, fils de Marie, n'est qu'un Apôtre avant lequel les Apôtres antérieurs ont passé. Sa mère était une sainte (*siddîqa*). Ils prenaient de la nourriture. Vois comme Nous leur expliquons les preuves et puis vois comme ils se détournent. » Pour les commentateurs musulmans, le Messie n'est qu'un être humain puisque par principe, Allah ne mange pas. Mais devant les preuves sur l'unicité de Dieu que donne Allah lui-même par l'intermédiaire de son messager Mahomet, les chrétiens se détournent et persistent dans l'erreur. La question que les musulmans n'ont cessé d'adresser aux chrétiens est la suivante : pourquoi s'attachent-ils à la Trinité et considèrent-ils que Jésus est le fils de

Dieu ? Dieu ne peut pas avoir un fils, pas plus qu'il ne peut avoir un père. Pourquoi un Dieu s'incarnerait-il pour sauver les hommes ? Pourquoi un Dieu serait-il crucifié comme un vulgaire esclave ? Mystère de la Sainte Trinité, mystère de l'Incarnation, mystère de la Rédemption, crucifixion, résurrection... L'Islam considère qu'il s'agit là de doctrines pernicieuses, de dogmes erronés. Sourate 5, v. 81/77 : « Dis : Ô Détenteurs de l'Écriture ! Ne soyez point extravagants en votre religion. Ne suivez point les erreurs de gens qui, antérieurement ont été égarés, qui en ont égaré beaucoup et qui se sont égarés loin du chemin uni. » Sourate 5, v. 19/17 : « Infidèles ont été ceux qui ont dit : "Allah est le Messie, fils de Marie". » De plus, l'Islam considère, que d'une certaine manière, juifs et chrétiens sont « amis » les uns des autres. Sourate 5, v. 21/18 : « Les juifs et les chrétiens ont dit : "Nous sommes les fils et les aimés d'Allah." Demande-leur donc : "Pourquoi donc vous torture-t-Il pour vos péchés ?" » En fait, ce que l'Islam rejette et vomit, ce sont les chrétiens trinitaires, les catholiques donc, considérés comme des polythéistes, des trithéistes. Il semble que les « bons » chrétiens du Coran soient les Nazaréens<sup>35</sup>. Mais pour les chrétiens trinitaires, il n'y a pas de pardon possible : « Allah ne pardonne point

---

35. Certains spécialistes de l'histoire religieuse du christianisme hérétique pensent que le mot arabe *nasârâ* pour désigner les chrétiens, désigne en fait les « zaréens ». On connaît mal le rôle joué par la secte des « Nazaréens » à l'époque de Mahomet.

qu'il Lui soit donné des Associés, alors qu'Il pardonne, à qui il veut, les péchés autres que celui-là. Quiconque associe à Allah, commet un immense péché » (Sourate 4, v. 51/48).

Le mystère de la Sainte Trinité, pour les musulmans, c'est Dieu, Jésus et Marie ! (alors que pour la théologie chrétienne, c'est le Père, le Fils et le Saint-Esprit). On comprend le malaise profond de certains catholiques devant la perception erronée et caricaturale du christianisme par les musulmans. Mais en général, même les lettrés musulmans sont déconcertés par les mystères chrétiens, par l'absence de ritualisme, le mépris du juridique. En réalité, le christianisme apparaît comme une religion très éloignée de l'Islam sunnite. Ce dernier est en fait plus proche du judaïsme, car les notions d'appartenance à la communauté, de « loi » qui régit la vie des croyants jusque dans les interdits alimentaires, sont étrangères au christianisme. Si l'Islam semble plus favorable aux chrétiens (Nazaréens ?), se fondant sur certains versets de la période mecquoise, c'est que Mahomet a été confronté aux Juifs de Médine qui l'ont dénié en tant que prophète et ridiculisé. Les ermites chrétiens que Mahomet a été amené à connaître dans le désert près de La Mecque (ou plus haut dans le désert syrien) – souvent des hérétiques fuyant la persécution, réfugiés à La Mecque – ne se sont pas opposés à son message. Peut-être même l'ont-ils informé de leur religion. Le vécu religieux de Mahomet n'est pas le même concernant les deux

religions. A Médine, l'organisation du culte musulman se fera principalement en regardant les Juifs dans un premier temps... et ensuite en déposédant ces Juifs de leur héritage religieux et en se l'appropriant. Devant leur protestation légitime, les Juifs furent accusés d'avoir faussé leurs écritures, dénaturé leur religion. Pour les musulmans, Dieu est en colère contre les Juifs (sourate 1, v. 6). Quant aux chrétiens, Dieu les considère comme égarés (sourate 1, v. 7). Dieu est en colère contre les Juifs qui refusent de se rallier à un prophète qui estime être si proche d'eux. Jésus est un prophète vénéré pour les musulmans, qui a fait des miracles mais pour eux ce n'est qu'un prophète. Ce n'est pas le fils de Dieu. Dieu ne peut avoir de père. L'incarnation est refusée. Dieu qui se fait homme, l'idée est totalement rejetée de même qu'est rejetée la crucifixion de Jésus sur la croix comme un vulgaire esclave. Un prophète ne peut avoir subi ce sort infâme. Au dernier moment, quelqu'un lui a été substitué sur la croix. C'est pourquoi le symbole de la croix est un symbole honni qui hérisse le pieux musulman. Quant au mystère de la Rédemption, le Christ qui rachète les péchés de l'humanité, cet aspect du dogme est perçu par les musulmans comme de la pure folie, une exagération délirante. Comme est folie à leurs yeux l'eucharistie, ce sacrement qui perpétue le sacrifice du Christ par la transsubstantiation des espèces du pain et du vin en corps et sang du Christ ; la communion est la réception de ce sacrement de l'eucharistie par les fidèles. Manger

le corps du Christ (et pour la communion sous les deux espèces, boire le vin qui est devenu le sang du Christ) – le vin et le sang : un interdit alimentaire et le summum de l'impur, le sang, et qui plus est le sang du Christ ! La transsubstantiation – le changement du pain et du vin eucharistiques en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, toutes ces affirmations sont considérées comme la pire des hérésies. Quant à la confession, l'aveu des péchés à un prêtre en vue de recevoir l'absolution, un prêtre célibataire, représentant de Dieu et qui dans ce confessionnal, cette petite cabine isolée, entend les péchés des hommes mais aussi... des jeunes femmes qui viennent seules et qui lui confient ce qu'elles ne confient pas à leur mari... Les musulmans osent à peine dire ce qu'ils en pensent tant ils sont persuadés que Satan est présent dans le confessionnal. En ce qui concerne le célibat des prêtres catholiques, leur vœu de chasteté, l'Islam a beaucoup de mal à le comprendre. Il imagine souvent les pires turpitudes, car ni le célibat ni le monachisme ne sont acceptés. Le mariage est la moitié de la religion. Mais là encore, un fossé sépare les catholiques des musulmans. Pour ces derniers, le mariage est un simple contrat, la polygamie est possible, de même que la répudiation. Pour les premiers, le mariage est un sacrement indissoluble. En réalité, l'Islam a à l'esprit un christianisme « laïcisé », fortement modifié par la Réforme protestante. Mais l'Islam intégriste, spontanément et instinctivement, se méfie des chrétiens. Sa

position est celle que l'on trouve dans la sourate 5, v. 56/51 : « Ô vous qui croyez ! ne prenez point les juifs et les chrétiens comme "amis". Ils sont "amis" les uns avec les autres. » V. 62/57 : « Ô vous qui croyez ! ne prenez point comme "amis" ceux qui ont pris votre religion en raillerie et comme jeu, parmi ceux à qui l'Écriture a été donnée antérieurement et parmi les Infidèles ! »

La sourate 9, v. 28, est encore plus ferme. La sourate 9 : « Revenir de l'erreur » est la seule qui ne soit pas précédée de la formule habituelle « Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux ». Mahomet est depuis neuf ans à Médine. En 631, il est à l'apogée de sa « carrière » politique et militaire. Il est enfin en mesure d'imposer ses conditions. Il est suffisamment craint, la terreur règne du fait des meurtres politiques et des razzias réussies. Il cesse de pactiser et d'avoir peur. C'est lui-même qui fait peur. C'est alors qu'il adopte une attitude beaucoup plus dure envers les juifs, les chrétiens, les polythéistes. Il n'y a même plus de discrimination entre idolâtres et gens du Livre. Le v. 28 de cette sourate 9 stipule : « Ô vous qui croyez ! les infidèles ne sont qu'impureté. » Le v. 29 continue : « Combattez ceux qui ne croient point en Allah, ni au jour du Jugement dernier, ne déclarent pas illicite ce qu'Allah et son Apôtre ont déclaré illicite, ne pratiquent point la religion de vérité parmi ceux ayant reçu l'Écriture. Combattez-les jusqu'à ce qu'ils paient la *jizya*, de leurs propres mains, après s'être humiliés. »

Les versets suivants ne sont guère plus tendres (v. 30), « Les Juifs disent : “Ozaïr<sup>36</sup> est le fils d’Allah” et les chrétiens disent : “Le Christ est le fils d’Allah. [...] Qu’Allah les tue ! » Ainsi ceux qui croient à Jésus fils de Dieu méritent la mort. Il faut qu’Allah les tue ou les anéantisse. Ils méritent l’Enfer où ils demeureront éternellement. Ce sont comme les Juifs les pires des humains. C’est ce qui résulte de la sourate 98, v. 5/6 : « Les infidèles, parmi les gens du Livre, ainsi que les Associateurs, iront au feu de l’Enfer, pour y demeurer éternellement. De toute la création ce sont eux les pires. » Le dialogue islamo-chrétien devrait relire ce que le Coran dit à propos des chrétiens et des juifs. Ces derniers sont bien le pire aux yeux du pieux musulman intégriste, c’est-à-dire l’impur, la corruption des textes et des hommes !

---

36. Ozaïr est probablement Esdras, ce personnage biblique. Le livre d’Esdras relate le retour d’exil des juifs. On trouve aussi Ezra.

## L’Islam et les animaux ?

Dans l’Islam, on pratique l’abattage rituel, en égorgeant les animaux pour les vider de leur sang et faire ainsi que la viande devienne licite, *halal*. Cela est d’ailleurs commun aux musulmans et aux Juifs qui eux exigent que la viande soit *casher*, c’est-à-dire purifiée. Cette notion de pur et d’impur n’a pas été retenue par le christianisme. La bête doit être vidée de son sang, parce que le sang est considéré comme impur. Cet égorgeage avec un couteau se fait avec rapidité, mais cette pratique apparaît souvent choquante pour une mentalité occidentale nourrie de culture chrétienne. L’Islam sur ce point est proche du judaïsme mais pas du christianisme. Jésus a libéré la nourriture et la boisson du poids de la loi. Le sang du Christ a libéré ce dernier de cette qualification d’impur et d’illicite qui existe chez les Juifs et les musulmans. Le Coran parle des interdits alimentaires ; dans la sourate 5, v. 3/4 : « Vous est interdit la chair de la bête morte, le sang, la chair du porc et de ce qui a été consacré à un autre qu’Allah, la

chair de la bête étouffée, de la bête tombée sous les coups, de la bête morte d'une chute ou d'un coup de corne, la chair de ce que les fauves ont dévoré – sauf si vous l'avez purifiée, la chair de ce qui est égorgé devant les pierres dressées. » Sont également interdits les carnassiers (loup, lion, guépard), les animaux domestiques (chien, chat) ainsi que l'âne, le mulet, le cheval...

On ne saurait passer sous silence l'énorme marché des boucheries *halal*, le nombre de bêtes égorgées au moment de la Fête du Sacrifice, cette « Grande Fête », pour commémorer le geste d'Abraham. Les abattoirs légaux ne peuvent satisfaire toutes les demandes. Alors certains achètent leur mouton et égorgent la bête là où ils le peuvent... Faut-il s'étonner que les mouvements de défense des animaux se soient émus et élevés contre ces pratiques ?

Un autre point choque un Occident familier des animaux de compagnie, c'est le statut des chiens. Pour l'Islam, comme pour le judaïsme, le chien est un animal impur : « Les anges n'entrent pas dans une maison où il y a un chien », dit la Sunna, rappelant l'épisode où l'ange Gabriel avait refusé de rencontrer le Prophète chez lui, parce qu'un chiot s'était réfugié sous le lit. Or dans les pays d'Europe, il n'est pas rare de voir un petit chien traité comme un prince, mangeant et dormant parfois à côté de ses maîtres ! Cette attitude répugne les musulmans qui n'arrivent pas à se libérer de cette image d'impureté. C'est

d'ailleurs la raison pour laquelle le faucon est préféré au chien pour la chasse. Le Coran stipule (sourate 5, v. 6/4) : « Mangez de ce que prennent pour vous ceux des oiseaux que vous dressez, tels des chiens, selon les procédés qu'Allah vous a enseignés. Proférez le nom d'Allah sur leur prise » car le gibier que touche la gueule du chien devient impropre à la consommation.

Lors de l'attentat du 11 septembre 2001, on aurait découvert que le chef de ceux qui se sont jetés sur les Tours, Mohammed Attah, aurait laissé des dispositions testamentaires disant : « Pour mes funérailles, je ne veux pas d'êtres impurs, c'est-à-dire animaux et femmes. » Ce testament n'est peut-être qu'une invention des médias, mais il se montre conforme à ce que dit l'Islam des textes sur l'impureté du chien et de la femme qui a ses règles. A propos du sacrifice d'un animal, ce n'est pas l'impureté qui vient à l'esprit du musulman mais la violence de l'égorgement. C'est Abdelwahab Meddeb, dans son article « Cous coupés<sup>37</sup> », qui a peut-être le mieux compris les conséquences possibles d'un geste considéré comme purement religieux et inoffensif. Parlant de l'égorgement annuel en commémoration du geste abrahamique, Meddeb déclare : « La célébration de ce symbole rend familière au sujet d'Islam la scène du râle qui accompagne la gorge tranchée. Suite à ce geste, l'enfant que

---

37. Abdelwahab Meddeb « Cous coupés », p. 65-67, in *Algérie, textes et dessins inédits*, Le Fennec, Casablanca, 1995.

j'étais voyait le sang fumant de la bête se déverser jusqu'à la dernière goutte [...]. Je ne pus m'empêcher de penser à cette commémoration du geste abrahamique lorsque nous parvinrent d'Algérie les scènes d'égorgement de familles entières, œuvre du GIA, sorti du creuset afghan avec la complicité et la bénédiction des gens de la Qâ'ida. Vivre le symbolique dans la réalité du sang versé prédispose peut-être à ce basculement dans la folie. »

## 9

### L'Islam et les images ?

Plusieurs versets coraniques condamnent les idoles, et dans la Sunna on trouve l'interdiction de la représentation figurée. L'authentique tradition de Bokhari déclare : « Les anges n'entrent pas dans une maison qui contient un chien ou une représentation figurée. » Et c'est vrai que dans les mosquées, on ne trouve ni statues ni images. Cela ne signifie pas que ces mosquées soient sans décoration : superbes arabesques, mosaïques multicolores abondent. Aïcha raconte qu'elle avait une étoffe de laine de couleur, avec des représentations figurées ; le Prophète l'ayant vue se mit en colère et s'écria : « Certes, parmi ceux qui subiront les tourments les plus rigoureux au jour du jugement dernier, il y aura ceux qui auront tracé ces représentations figurées. » A propos d'un homme qui dessinait, Mahomet aurait déclaré : « Celui qui fabrique des images, Dieu le punira en le condamnant à donner une âme à ses images, au jugement dernier. » De même – toujours selon Aïcha –, Mahomet ne tolérait aucun

objet en forme de croix car Jésus considéré comme un simple prophète n'a pas, selon l'Islam, été crucifié. Alors Mahomet détruisait les croix, les images, les instruments de musique, les outres de vin. Cela signifie qu'il n'y avait pas de peinture, de sculpture, de musique en Islam, si l'on s'en tient à l'exemple strict du Prophète. Seulement il s'agit là de l'Islam des origines, l'Islam du temps de Mahomet. Les conquêtes allaient faire que des peuples non sémites allaient entrer dans l'Islam. Et ces peuples connaissaient et appréciaient l'art figuratif – en particulier la miniature. Il en est de même de la littérature comme *Les mille et une nuits* qui ne parlaient pas du désert d'Arabie mais étaient surtout constituées d'emprunts étrangers, l'Inde, la Perse, la Chine. Ce que veulent les intégristes islamistes, c'est dissocier cette civilisation qualifiée d'âge d'or et métissée d'apports étrangers de la culture islamique telle qu'elle s'était constituée à Médine avec le prophète Mahomet pour guide. *Les mille et une nuits* jouissent auprès de la frange occidentalisée de l'intelligentsia arabe d'une notoriété certaine. Mais celle-ci est perçue comme une marque de dépravation morale par les islamistes. En 1985, le tribunal des affaires de mœurs du Caire a prononcé la confiscation d'une édition libanaise non expurgée. Le parquet avait même demandé que l'ouvrage fût brûlé en place publique. Le texte est en effet considéré comme attentatoire à l'Islam et aux bonnes mœurs. Quelques célébrations de nuits de

noces, des situations un peu scabreuses, avaient choqué les juristes musulmans.

Comment ne pas parler des deux bouddhas millénaires que les talibans détruisirent six mois avant le 11 septembre 2001 ? Les énormes bouddhas taillés dans la roche se trouvaient dans la vallée de Bamyan. Le plus ancien bouddha, datant du III<sup>e</sup> siècle, mesurait trente-cinq mètres. L'autre (IV<sup>e</sup> siècle), presque cinquante-quatre. Ils étaient soudés à la roche et tous deux étaient enduits d'un stuc polychrome, rouge, jaune, vert, bleu, violet. Ils avaient le visage et les mains recouverts d'or, ce qui fait qu'au soleil ils brillaient de façon aveuglante jusqu'à ressembler à d'immenses bijoux. A l'intérieur des niches, les parois étaient ornées de plusieurs fresques. Bref, la description de ces bouddhas a été donnée dans tous les journaux. De véritables œuvres d'art, sacralisées par les connaisseurs occidentaux. Mais pour les intégristes musulmans, c'est de l'idolâtrie, qu'il faut détruire, qu'il faut casser. Ces bouddhas sont des idoles. Et dans le Coran, dans la sourate 21, v. 58/57 à 64/63 : « Je bernerai vos idoles [dit Abraham] et [...], et il les mit en pièces sauf la statue la plus grande [...]. Est-ce toi qui as fait cela à nos idoles, Abraham ? demandèrent les Impies. [...] Demande-leur donc si elles peuvent parler ! »

Pour les bouddhas de Bamyan, il y eut un véritable procès. Le verdict de la Cour suprême du tribunal islamique de Kaboul, émis le 26 février 2001 déclarait :

« Toutes les statues préislamiques seront abattues. Tous les symboles préislamiques et les idoles condamnés par le Prophète seront supprimés. » Alors on assista à un mitraillage du visage, du nez, du menton. Une véritable exécution avec explosifs placés aux pieds des deux bouddhas.

10

## L'Islam et la science ?

D'après Abdelwahab Meddeb : « L'Islam se préoccupe de la technique plus que de la science. Le monde islamique n'est plus créateur de science depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. » Mais l'a-t-il vraiment été aux origines ? Il a surtout expérimenté les sciences théorisées, en particulier par les Grecs. Ce sont les sciences grecques que développèrent les savants hellénisants de l'Islam, grâce aux traductions effectuées par les chrétiens orientaux en terre d'Islam, souvent à partir du syriaque, mais parfois directement du grec. Ni Avicenne, au X<sup>e</sup> siècle, ni Averroès, au XII<sup>e</sup>, ne connaissaient le grec. Quant à l'« esprit scientifique » qui aurait jadis rayonné dans les cités musulmanes, il relève en grande partie du mythe. Il caractérisait surtout une très petite élite fascinée par la philosophie grecque et ces lettrés qui n'avaient que le mot d'Aristote à la bouche étaient traités d'hérétiques et vomis par le peuple et par les théologiens juristes.

Le calife Al Ma'mun, dont la mère était persane, qui

avait encouragé le mouvement de traduction à Bagdad et qui soutenait les Mu'tazilites au point de pratiquer une véritable inquisition, fut appelé « prince des mécréants ». La raison raisonnante ne s'est jamais vraiment épanouie en terre d'Islam, considérée comme innovation blâmable (*bid'at*), hérésie, et totalement étrangère au message originel de l'Islam. Les intellectuels musulmans demeurent inconsolables de la disparition de l'âge d'or de l'Islam, en oubliant que cet âge d'or n'avait rien d'exclusivement musulman, qu'il fut le fait d'un cosmopolitisme, d'apports étrangers dus à l'Inde, à la Perse, à la Chine, et qu'il est une parfaite hérésie par rapport à l'Islam originaire et à la culture islamique de Médine. La brillante civilisation qui s'élabora entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle dans les cours des métropoles comme Bagdad, Le Caire, Ispahan, Cordoue, avec l'encouragement de mécènes riches et nobles (califes, vizirs, émirs et même simples notables), était largement étrangère à la religion. Avicenne fut persécuté, de même Averroès, deux siècles plus tard, parce qu'ils firent trop de place à la réflexion et à la raison. Mais ces savants en terre d'Islam ont plus adapté que réellement inventé, même si Avicenne (980-1037) a spiritualisé le legs aristotélicien, Sohrawardi le grand mystique (1155-1191) récupéré le fonds zoroastrien, Ibn Arabi (1165-1240) opéré un syncrétisme original. Averroès, dans le *Discours décisif*, recommande la méthode de l'inférence, qui extrait l'inconnu du connu, méthode qui s'assimile au

syllogisme. A propos du recours à l'instrument logique (le syllogisme rationnel), Averroès constate que les premières générations de l'Islam (qui constituent le terreau de la tradition) ignoraient cet instrument. Mais Averroès pense qu'il serait inutile de perdre son temps à réinventer ce qui a déjà été inventé par d'autres... même non musulmans ! Or c'est ce que refusent d'admettre les juristes traditionnels de l'Islam. Selon eux, la culture islamique précieuse, c'est celle élaborée à Médine sous la houlette du Prophète : comment faire les ablutions, comment manger, comment prier, comment se comporter dans telle ou telle circonstance. Lorsque l'Islam intégriste parle de science, c'est de science religieuse dont il s'agit. Il n'est pas question de science détachée de la religion. Ce qui fait dire à Abdus Salam, prix Nobel de physique en 1979 : « De toutes les grandes civilisations de la planète, la communauté islamique est celle qui a fait à la science la part la plus restreinte. » Le Coran parle de la science, du savant, de la nécessité de réfléchir, de l'analyse des signes mais c'est toujours dans une optique religieuse. Ce qui n'est absolument pas toléré, c'est la remise en question, le doute, la recherche critique. Le musulman ne se soumet qu'à Allah. La science ne saurait être détachée de la religion. Ceci explique que les musulmans n'ont pas autant d'appréhension pour les sciences mathématiques, l'informatique que pour la philosophie ou la biologie, qui sont susceptibles de remettre en question les vérités établies de l'Islam.

Pour l'islam intégriste, la technique n'est pas là pour servir la modernité. Elle est tolérée si elle peut mettre en valeur l'héritage islamique ou du moins si elle ne s'oppose pas à lui. Faut-il rappeler l'exemple de l'Égyptien Nasser Hamed Abouzeid, qui a été traîné en 1996 devant la cour de cassation du Caire, sur plainte des intégristes ? Il fut condamné pour apostasie et déclaré « divorcé de sa femme », celle-ci ne pouvant demeurer mariée à l'infidèle qu'il était devenu. Mais quel crime avait-il donc commis ? Il avait procédé à une analyse critique du Coran et de la Sunna, dans une problématique moderne historique et épistémologique ! Ce qu'on n'ose pas dire, c'est que si les musulmans des pays riches mettent leur point d'honneur à acheter des ordinateurs et un matériel ultra-moderne, si le prince saoudien Sultan Ben Salman en 1985 avec Patrick Baudry a été le premier astronaute de l'histoire, si les filles musulmanes étudient l'informatique sans complexe, en revanche jamais on ne se sert de ces instruments modernes pour discuter des vérités établies de l'Islam. On décourage toute critique qui risquerait de remettre en question l'héritage islamique, on cloue au pilori celui qui oserait douter, critiquer, s'insurger. Dans les cas extrêmes – comme au Soudan –, le savant religieux moderniste est même condamné à mort. Il convient de rappeler que le théologien soudanais Mahmoud Taha fut pendu pour avoir voulu différencier, dans le Coran, les appels à la guerre des versets qui expriment les exhortations

morales. Tandis que dans le monde sont publiées des recherches scientifiques pour venir à bout des maladies qui menacent l'humanité, les cheikhs islamistes diffusent dans la jeunesse des ouvrages sur la « médecine du Prophète ». Ils informent que les physiciens et les chimistes occidentaux n'ont rien inventé de bien original car tout est mentionné dans le Coran. Beaucoup d'intellectuels musulmans sont persuadés que le Livre sacré contient toutes les grandes découvertes de notre temps, depuis la physique ondulatoire jusqu'à la désintégration atomique.

## L'Islam et la sexualité ?

Pour la pratique de l'Islam, la propreté corporelle est un impératif : « La propreté fait partie de la foi. » Abdelwahab Boudhiba, dans un célèbre livre sur *La sexualité en Islam*, parle de l'obsession de la purification. Il faut surveiller tous les orifices d'où sortent des sécrétions : le sperme, l'urine, les matières fécales, le sang, la morve souillent le corps et sont considérés comme des sécrétions coupables. Des détails précis concernent cette purification des parties génitales et de l'anus – uniquement de la main gauche, la main réservée à cette fonction. Ce qui fait qu'on ne mange jamais avec cette main mais uniquement avec la main droite, la main noble. Ce luxe de détails n'est pas sans choquer... Il est vrai qu'on ne peut s'empêcher de penser à ce verset de la sourate 2, v. 222 : « Prophète, on t'interroge sur la menstruation, dis : c'est une souillure. Tenez-vous à l'écart des femmes durant leur menstruation ; ne les approchez pas, tant qu'elles ne sont pas pures. » La femme pendant la période des

règles est impure. Il faut fuir la souillure. La sourate 74, v. 4 et 5, le dit clairement : « Tes vêtements, purifie-les, la souillure, fuis-la ! » De même il faut se purifier avant la prière : sourate 4, v. 46/43 : « Ô vous qui croyez ! N'approchez point de la Prière, alors que vous êtes ivres, avant de savoir ce que vous dites ! N'en approchez pas en état de pollution – exception faite pour ceux qui font route – avant de vous être lavés ! Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous vient du lieu secret ou si vous avez caressé vos femmes et que vous ne trouviez point d'eau, recourez à du bon sable et passez-vous-en sur le visage et les mains ! Allah est indulgent et absolu. »

L'obsession de la souillure est présente dans le Coran. Les musulmans sont purs et purifiés alors que les infidèles ne sont qu'impureté. La sourate 9, v. 28 est explicite : « Ô vous qui croyez ! les Infidèles ne sont qu'impureté. Qu'ils n'approchent donc point de la Mosquée Sacrée. » La sourate 5, v. 8/6 et 9/6, traite de l'ablution : « Ô vous qui croyez ! quand vous vous disposez à la Prière, lavez-vous le visage et les mains jusqu'aux coudes ! passez-vous la main sur la tête et les pieds jusqu'aux chevilles ! » V. 9/6 : « Si vous êtes en état de pollution, purifiez-vous ! Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous vient du lieu secret ou si vous avez caressé vos femmes et que vous ne trouviez point d'eau, recourez à du bon sable et passez-vous-en sur le visage et sur les mains ! Allah ne veut vous imposer nulle gêne mais Il veut vous purifier et

parachever Son bienfait envers vous. Peut-être serez-vous reconnaissants. » On ne peut pas ne pas remarquer l'étrange ressemblance entre la sourate 4, Les femmes, v. 46/43 et la sourate 5, La Table Servie, v. 9/6 : les termes utilisés sont identiques avec quelques variantes, ce qui peut induire en erreur les musulmans eux-mêmes. Allah juge la purification si importante qu'il semble se répéter. On comprend mieux alors la place importante qu'occupe l'ablution dans la Sunna et les traités de droit musulman. Ce qui paraît choquant pour une mentalité occidentale moderne c'est qu'un texte religieux (le Coran), un texte juridique (*fiqh*) puissent aborder des aspects de la vie intime qu'on verrait mieux dans des revues médicales spécialisées dans le sexe. Mais ne nous y trompons pas. La sexualité en Islam n'est pas une sexualité débridée. Elle n'est pas concevable en dehors du mariage. Celui-ci est la moitié de la religion. L'homme ou la femme ne sauraient avoir des relations sexuelles hors mariage car alors ils se comporteraient comme des bêtes ou comme des sauvages. Or la préoccupation constante de l'Islam c'est de « civiliser » l'homme, de l'éduquer, que l'homme ne se comporte pas en animal. Alors laisser les poils pousser sur le corps, ne pas se laver, manger n'importe comment, s'accoupler avec n'importe qui, est pour l'Islam la négation de toute « éducation humaine et religieuse ». L'homme se distingue de l'animal parce qu'il est doué de raison et le bon usage de cette raison ne peut que le conduire vers

Dieu, à la soumission à Dieu. La vraie, la première nature de l'homme c'est d'être soumis à Dieu (*muslim*), donc d'être musulman si on joue sur le mot *muslim* ! Être soumis est la religion naturelle de l'homme. La révolte contre Dieu est satanique. La liberté sexuelle qui nie toute différence entre le bien et le mal, le pur et l'impur est une aberration. La banalisation de l'homosexualité est une perversion satanique. C'est cela que les musulmans n'osent clamer : que pour l'Islam, l'individu ne peut pas disposer de son corps comme il veut, manger ce qu'il veut, faire ce qu'il veut. La psychanalyse conseille de s'exprimer librement, d'être soi, de vomir ce qu'on a sur le cœur ; l'Islam conseille au contraire la rétention – sous peine de répression. Il faut se contrôler, s'interdire de faire certaines choses, s'interdire de prononcer certaines paroles. Au laxisme de la morale sexuelle occidentale laïque s'oppose la rigidité de la morale islamique. C'est en ce sens que l'on peut parler de choc de cultures.

Ce n'est pas Oussama Ben Laden mais le cheikh Abd al Azim al Mitaani, professeur à Al-Azhar, la célèbre université islamique qui, interrogé en juin 2003 sur l'homosexualité, répond que la peine pour les « actes de débauche entre femmes » c'est l'enfermement jusqu'à la mort. Mais c'est la sourate 4, Les femmes, v. 19/15 : « A l'encontre de celles de vos femmes qui commettent la Turpitude, requérez le témoignage de quatre d'entre vous ! Si ceux-ci

témoignent de la chose, retenez ces femmes dans vos demeures jusqu'à ce que la mort les rappelle [...]. »

Alors s'étonnera-t-on que pour la sodomie, le cheikh déclare que la plupart des docteurs de l'Islam considèrent que le passif comme l'actif doivent être mis à mort ? Il est même précisé que si la bête est sodomisée, l'homme doit être exécuté et l'animal abattu. Pourquoi cette sévérité ? C'est que la perversion sexuelle va à l'encontre de la volonté de Dieu et de sa création. Il s'agit de comportements méprisables dont se détournent même les animaux les plus vils. Le cheikh al Mitaani traite les homosexuels de pervers qui pratiquent des actes immondes. Ils sont « une sécrétion naturelle de la société occidentale matérialiste, qui s'oriente vers la satisfaction des instincts et des désirs en tournant le dos à la religion ».

## L'Islam et l'argent ?

La loi islamique proscrit l'usure sous toutes ses formes. La sourate 2, v. 276/275 jusqu'au v. 281 – soit sept longs versets – stigmatise le fait de tirer des intérêts de l'argent. Ainsi v. 276/275 : « Ceux qui avalent le produit de l'usure se lèveront au jour de la résurrection comme celui que Satan a souillé de son contact. Ils disent en effet : “Le troc est comme l'usure.” Non ! Allah a déclaré licite le troc et déclaré illicite l'usure. » V. 277/276 : « Allah au Jugement dernier annulera les profits de l'usure alors qu'Il fera fructifier le mérite des aumônes. Allah n'aime pas le Pécheur impie. » V. 278 : « Ô vous qui croyez ! soyez pieux envers Allah ! Faites abandon de ce qui vous reste à toucher provenant de l'usure. » V. 279 : « Si vous ne le faites point, attendez-vous à une guerre de la part d'Allah et de Son Apôtre ! Si vous revenez de votre erreur, il vous restera vos capitaux, ne lésant ainsi personne et n'étant point lésés. » V. 280 : « Si votre débiteur est dans la gêne,

qu'un sursis intervienne jusqu'à ce qu'il soit à l'aise. Toutefois, faire l'aumône est mieux pour vous. »

Les musulmans doivent renoncer à l'usure. Ceci explique le succès des banques islamiques. En Égypte, on avait assisté au début des années 80 à une croissance spectaculaire de ces banques pour musulmans. En 1979, Chaarawi, ministre des Affaires religieuses, avait promulgué une loi créant la banque islamique Faysal, au milieu des acclamations « Allah akbar » (Dieu est le plus grand), lancées par les parlementaires. Aujourd'hui l'actuel directeur de l'université Al-Azhar demande presque leur fermeture en arguant que ces banques sont dirigées par un « groupe de bandits » car elles ne sont pas proches de l'Islam. Les banques islamiques sont néanmoins prospères en Indonésie, encore plus en Malaisie mais aussi dans les pays arabes : Arabie saoudite, Soudan, Koweït, Dubaï, Jordanie, Bahreïn, Iran, Turquie et même en Suisse, en Australie. Le fait que l'usure soit interdite prohibe des professions comme prêteur, assureur, agent de change, directeur d'organisme de crédit. Le problème n'est pas celui du régime politique (capitalisme ou socialisme) mais du travail de l'argent. Prêter de l'argent et récupérer une somme supérieure est absolument contraire à l'Islam. Sourate 3, v. 125/130 : « Ô vous qui croyez ! ne vivez pas de l'usure produisant le double deux fois ! » La *zakat*, l'aumône légale, sert à purifier l'argent. L'Islam veut de l'argent qui ne soit pas souillé par la pratique de l'intérêt, mais en plus l'aumône

légale purifie l'argent du musulman. C'est pourquoi le commerce et l'honnête commerçant sont glorifiés. Il faut que l'argent venant du commerce soit parfaitement licite. Le plus fidèle compagnon de Mahomet fut Abû Bakr, un honnête commerçant. Le commerce est vu avec faveur par le Coran et la tradition, contrairement à l'agriculture qui, elle, est méprisée. On rapporte que le prophète aurait dit : « Le commerçant sincère et de confiance sera au jour du Jugement dernier parmi les prophète, les justes et les martyrs. »

Mais le capitalisme honnête n'est pas incompatible avec l'Islam. On ne peut citer meilleur exemple que celui des Kharéjites ibadites<sup>38</sup>, à Oman et dans le Mزاب en Algérie. Ce sont des puritains de l'Islam mais qui ont parfaitement intégré le capitalisme. Le marché, loin de s'opposer à la mosquée, permet de perpétuer le traditionalisme rigide de la vie religieuse musulmane. Chez les Arabes omanais comme chez les berbères mozabites algériens, puritanisme et capitalisme coexistent sans problème. Dans les deux pays, on retrouve des aspects de l'Islam des origines, l'Islam de Mahomet. En particulier, la violence. Le kharéjisme a séduit les bédouins rebelles de l'Arabie centrale aussi bien que les berbères insoumis car en fait, il incarnait la révolte sociale, l'intransigeance religieuse des gens des déserts

---

38. Les Kharéjites ibadites sont des Kharéjites modérés par opposition aux Kharéjites extrémistes, comme les Azraqites qui pratiquaient le meurtre religieux et le terrorisme politique.

et des campagnes. Mais en ce qui concerne le rapport à l'argent, les Omanais sont entrés avec sérénité dans le club des riches monarchies pétrolières du Golfe alors que le sultanat d'Oman était autrefois très pauvre. En Algérie, les Mozabites ont particulièrement bien réussi dans le monde du commerce.

Il faudrait citer aussi l'Arabie saoudite... De pauvres bédouins sont devenus richissimes et l'*Arabia Deserta* est devenue le pays de l'or noir. Mais les Arabes d'Arabie, sunnites *wahhabites*, ne sont pas plus étonnés que les Omanais, Kharéjites ibadites, par cet enrichissement soudain. Ils se réfèrent au Coran qui dit à son prophète : « Ne te trouva-t-Il point pauvre si bien qu'Il t'enrichit ? » (Sourate 93, v. 8).

L'Islam intégriste, dans toutes les branches de l'Islam, n'a pas de complexe vis-à-vis de l'argent, du moment que celui-ci se voit purifié par l'aumône. S'agissant de la seule Arabie saoudite, il faudrait citer, en 1981, la création de La Maison de l'Argent islamique (*dâr al mâl al islamiyy* : DMI), la Banque islamique du Développement (BID), fondée en 1973. En 1977, l'Association internationale des banques islamiques (AIBI) voyait le jour, et en 1981 ouvrait l'Institut international de banque et d'économie islamique. L'Islam n'a pas empêché des réussites financières comme celle des Ben Laden. Certes, l'usure est honnie. La Tradition n'a pas de termes trop durs pour stigmatiser l'usure et l'usurier. De nombreux *hadîths* affirment que l'usurier sera possédé par Satan qui

l'étranglera de ses propres mains, que l'usurier sera jeté dans un fleuve où un autre homme l'empêchera de sortir en lui lançant des pierres. Mahomet semble avoir très tôt, à La Mecque, condamné les prêts à intérêt.

## L'Islam comme communauté ?

Personne n'effacera de la mentalité du musulman le sentiment de responsabilité qu'il éprouve vis-à-vis des autres musulmans. Tout musulman ressent une vraie fierté d'appartenir à la *Oumma* du Prophète, la Matrice, la Communauté. Dans le Coran il est dit : « Vous êtes la meilleure communauté, vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez en Allah [...] » Telle est la mission qui incombe à chaque musulman : ordonner le bien et interdire le mal. Mais il s'agit du bien et du mal tels qu'ils sont envisagés dans le Coran (sourate 3, v. 106/110).

Pour l'Islam, le musulman est le frère du musulman (*al muslim akhû-l muslim*). C'est l'aspect apparemment séduisant de la communauté. Mais il y a un aspect négatif, presque menaçant diront certains : tout musulman est responsable de son frère et il a le devoir de le remettre sur le droit chemin. Ce droit d'intervention que justifie la religion va être élargi lorsque le musulman se trouve en territoire ennemi, sur le sol

européen par exemple. Comme le remarque Martine Gozlan : « Des victimes tombent à cause de la clôture de la communauté qu'est l'Islam hérissée d'interdits dans laquelle on veut les enfermer même s'ils doivent en mourir<sup>39</sup>. » Or il faut mentionner ici le *Tabligh* qui est une organisation musulmane dont le but est la réislamisation des musulmans. Ressouder la communauté musulmane, la cadenasser légalement par le droit musulman. Ce que veulent les musulmans intégristes c'est détacher les musulmans des valeurs occidentales pour les enfermer dans le cercle de la *Oumma*, la communauté, ce cercle fermé, cette clôture communautaire car l'Islam des textes a incontestablement une dimension communautaire. Toutes les obligations (piliers) du culte revêtent cette dimension communautaire : la prière en commun est supérieure à la prière individuelle, de vingt-sept degrés (*hadīth* cité par Bukhârī et Muslim). Même la *zakat* n'a rien à voir avec l'aumône chrétienne. C'est un « impôt social purificateur ». Que dire de l'aspect communautaire du jeûne et du rassemblement que constitue le Pèlerinage à La Mecque ?

La *chahâda* (la profession de foi) est la condition nécessaire pour intégrer la *Oumma*. Le bon musulman mourra en prononçant *chahâda* d'un cœur sincère. Mais de la communauté, le musulman ne peut pas sortir. De la communauté, on ne sort pas sinon c'est la

---

39. Martine Gozlan, *op. cit.*, p. 167.

peine de mort, si le droit musulman est appliqué, et la damnation éternelle. En droit musulman, l'apostasie (*ridda*) est punie de mort. Elle est rangée par le Coran dans les péchés d'incroyance (*kufr*). (Sourate 4, v. 136/137 : « Ceux qui auront cru puis auront été infidèles, puis auront cru puis auront été infidèles [...] Allah ne se trouvera point leur pardonner. » Sourate 16, v. 108/106 : « Celui qui renie Allah après avoir eu foi en lui [...], ceux dont la poitrine s'est ouverte à l'impiété, sur ceux-ci tomberont le courroux d'Allah et un tourment terrible. »

Mais devenir infidèle, athée, c'est en quelque sorte avoir apostasié. Sourate 3, v. 85/91 : « Ceux qui ne croient pas et qui meurent infidèles, il ne sera jamais accepté d'aucun d'eux de se racheter même si pour cela il donnait le contenu en or, de la terre. Ils auront un châtiment douloureux, et ils n'auront point de secoureurs. » Faut-il s'arrêter sur l'attitude politico-religieuse de l'Islam qui condamne à mort les apostats ? Pour ces apostats, même l'intercession du Prophète n'y fera rien. Sourate 9, v. 81/80 : « Si tu demandes pardon pour eux soixante-dix fois Dieu ne leur pardonnera pas, parce qu'ils sont absolument incrédules envers Dieu et son prophète. Dieu ne dirige pas les gens pervers. » Certains musulmans pensent de bonne foi qu'ils ont toute liberté de croire ou de ne pas croire, ce qui est faux. Le « point de contrainte en religion » (sourate 2, v. 256/257) ne les concerne pas ; il s'agit du respect des autres religions monothéistes. Le

musulman n'est absolument pas libre. Sa seule liberté, c'est de croire avec l'ensemble des croyants.

Pour l'Islam, « tout homme naît musulman, c'est la famille qui le fait juif, chrétien ou zoroastrien » (Ibn Khaldoun). L'Islam est l'identité naturelle de l'homme. Aussi la conversion à l'Islam est considérée comme un retour pur et simple à son identité originale, tandis que tout abandon de l'Islam est une véritable trahison, une perversion par rapport au droit naturel, à la nature première. Celui qui sort de l'Islam est un dénaturé, un pervers, car c'est un véritable crime d'abandonner la meilleure des religions. Et pour l'Islam juridique, il mérite la mort.

14

## L'Islam et la loi ?

Nous ne pouvons pas interpréter correctement le comportement et la manière d'être des musulmans contemporains, depuis le port du voile pour les femmes ou de la barbe pour les hommes, sans savoir que s'ils sont ainsi, c'est qu'ils suivent les règles et que ces règles normatives se trouvent dans la loi (*charia*)<sup>40</sup> et dans la jurisprudence de cette loi (*fiqh*)<sup>41</sup>.

Derrière le voile comme derrière la barbe, derrière les boucheries *hallal*, derrière les interdits alimentaires, derrière l'horreur du célibat, derrière la répugnance à laisser un chien entrer dans une maison, il y a la loi. La norme est au cœur du comportement du musulman en ce qui concerne le culte, mais aussi le mode de vie. Le

---

40. Norme virtuelle, idéale, théorique contenue dans le Coran et la Sunna. C'est la réglementation coranique et les injonctions prophétiques à l'état brut, sans intervention des juristes.

41. Ce sont les quatre écoles de droit musulman, élaborées par des jurisconsultes (malékite, chaféite, hanbalite, hanéfite), à partir du Coran et de la Sunna, principalement.

droit musulman est à la base de la culture islamique. Cet attachement à la règle s'explique par le fait que l'Islam est à la fois normatif et profondément ritualiste. La foi n'est pas seulement théorique. Elle exige des actes où le corps intervient. Il faut se plier à la règle physiquement. Mais si le musulman se soumet si volontiers à la norme, c'est que pour lui elle mène au salut. Mohammed H. Benkheira parle d'« amour de la loi ». En portant le voile ou la barbe, le sujet musulman « enlace le corps imaginaire de la loi ». Mais pourquoi cet empressement à épouser la norme ? C'est que son non-respect ferait du musulman un « déviant », un « égaré », sur le chemin de la perdition.

Alors le musulman va coller à l'exemple du Prophète<sup>42</sup>. Pour comprendre l'empressement du croyant à suivre l'exemple de Mahomet, il faut avoir à l'esprit le poids que revêt le rite dans la vie musulmane. On ne prie pas n'importe quand et n'importe comment. On ne fait pas le jeûne du Ramadan quand et comme on veut. Il en est de même de toutes les obligations religieuses, qui obéissent à des règles bien précises. Du berceau jusqu'à la tombe, le musulman est ligoté dans un réseau de prescriptions dont il ne saurait se libérer.

Mais suivre la loi ne veut rien dire. Que trouve-t-on derrière la loi ? L'INTERDIT. Toutes les règles, quel que

---

42. Cf. notre article sur Internet : « L'importance de l'imitation du prophète dans la vie musulmane », site Clio, [www.clio.fr](http://www.clio.fr).

soit leur domaine d'expression, tournent autour de l'interdit, la sexualité comme l'alimentation, ou les multiples autres domaines. La question essentielle demeure : « Est-ce conforme à la loi islamique ? » et ceci pour chaque comportement. On confronte à la norme écrite. Si on se reporte aux recueils contemporains de consultations juridiques (*fatwas*), on voit ce genre de questions : la transfusion sanguine est-elle permise ? La transplantation cardiaque est-elle licite ? La chirurgie esthétique est-elle autorisée ? On comprend l'importance du rôle du *mufti*<sup>43</sup>. Il donne des consultations juridiques (*fatwas*). Il est chargé d'interpréter non pas le Coran et la Sunna, mais les traités de droit musulman. Son rôle est de calmer les inquiétudes des fidèles. En effet, l'obsession du croyant musulman est de bien coller à la norme. Il veut être un musulman conforme à ce que veut la loi !

L'Islam déteste ce qui est hors norme, anormal, marginal. Il faut être copie conforme du musulman parfait. Le musulman se sent toujours coupable de ne pas être assez bien, de ne pas être un musulman parfait. Un livre du docteur Youcef Quardhaoui : *Le licite et l'illicite en Islam*<sup>44</sup> prouve bien l'importance de la loi et des cinq qualifications juridico-morales : permis, recommandé, obligatoire, blâmable, interdit. Même Averroès dans *Le discours décisif* raisonne en *cadi* et non

---

43. Docteur de la loi, juriste et qui délivre des *fatwas*.

44. Éditions Okad et Rayhane, Paris, 1990.

en philosophe lorsqu'il écrit en introduction : « Le propos de ce discours est de rechercher si l'étude de la philosophie et des sciences de la logique est permise par la loi révélée ou bien condamnée par elle, ou bien encore prescrite, soit en tant que recommandation, soit en tant qu'obligation. » Ainsi en Islam, la répudiation (divorce unilatéral) est certes licite mais c'est le licite le plus haïssable. Le licite est ce qui est permis sans aucune interdiction et ce que la législation divine a autorisé à faire. L'interdit c'est ce que la législation divine a interdit de façon formelle, d'où châtement de Dieu dans l'au-delà et sanction légale dans ce bas monde. N'est interdit que ce qui l'a été par un texte. Le recommandé c'est ce qui entraîne une récompense pour l'accomplissement de l'acte. La règle est la permission mais l'interdit, c'est non seulement l'interdit mais tout ce qui mène à l'interdit qui est lui-même interdit. En ce qui concerne le vin, est maudit celui qui le boit, celui qui le presse, celui qui le transporte, celui qui le vend.

Les actes sont examinés toujours en fonction du licite et de l'illicite. Et la recherche du licite fait qu'on scrute à la loupe le comportement du Prophète, ce qu'il faisait, comment il le faisait. S'agissant de cette recherche du licite, Al-Ghazâlî au XI<sup>e</sup> siècle dira : « Il y a du clairement licite, du clairement illicite et entre les deux des cas équivoques [...]. Ceux qui se préservent des cas ambigus se mettent à l'abri dans leur honneur et leur religion. » Ghazâlî a tracé définitivement les

frontières qui montraient jusqu'où le croyant pouvait ne pas aller trop loin. Au-delà de ces limites, le musulman n'avait plus l'assurance d'être dans la voie de l'orthopraxie, la voie du comportement vrai qui assure le salut. Si la recherche du licite est si importante c'est que « le monde d'Ici-bas, dit Al-Ghazâlî, est la terre dans laquelle est ensemencée la vie de l'au-delà ».

On comprend que le musulman ait perpétuellement à l'esprit ce conseil : « Agir pour ce Bas-monde comme si on devait vivre toujours. Agir pour l'autre monde comme si on devait mourir demain. »

## L'Islam et la politique ?

Mahomet, à partir du moment où il entre comme réfugié à Médine en 622, est un acteur de la politique tribale. Ce n'est en effet pas un Mahomet chef d'État, modèle pour tous les temps, dans tous les lieux. Jacqueline Chabbi écrit : « Toute version universalisante de Mahomet relève de l'extrapolation [...]. Cela risque de surprendre les musulmans accoutumés à la lecture traditionnelle et sans regard critique. Car les musulmans ont idéalisé leur passé et la vie de Mahomet et des siens. Des légendes sont ainsi sacralisées par la foi imaginante des sociétés musulmanes<sup>45</sup>. »

La communauté de Médine n'était en fait qu'une confédération de tribus et non une communauté sans hiérarchie tribale. La politique était donc nécessairement une politique tribale. De même, le Mahomet historique ne fut nullement un révolutionnaire. Si Mahomet finit par être entendu, c'est à cause du bruit

---

45. *L'Islam de Mahomet*, Noésis, Paris, 1997.

des armes, de ses razzias réussies, de ses calculs politiques. Sa religion ne fut acceptée que parce qu'il s'était fait craindre militairement. Le rôle de Mahomet dans sa société d'origine semble donc s'être inscrit d'abord bien plus en politique qu'en quelque forme de croyance. Plus tard, l'Islam califal des Abbassides, au VIII<sup>e</sup> siècle, inversera le processus et fera de Mahomet un prophète avant tout religieux, avant tout musulman, entouré de parfaits compagnons, parfaits musulmans, parfaits disciples obéissants. Cela le rapprochait de Jésus. On occultait ainsi le visage du Mahomet politique, Mahomet à Médine, qui n'avait pu triompher qu'en se pliant aux lois de la politique tribale des clans d'Arabie. Mais pour la société cosmopolite de Bagdad, au VIII<sup>e</sup> siècle, il fallait un prophète avant tout musulman car cette société comportait un grand nombre de non-Arabes. Aujourd'hui le problème des rapports entre l'Islam et la politique se pose toujours. « Non ! l'Islam n'est pas une politique ! », affirme par exemple le docteur Dalil Boubakeur. « Mahomet n'a pas été un homme politique. Il prend place à côté de Moïse. Comme son frère Moussa, il a été un prophète et un conducteur de peuple. » Dalil Boubakeur veut un prophète exclusivement religieux. Évidemment pour le croyant musulman d'aujourd'hui, il est difficile de voir son prophète comme un homme de tribu avec les qualités de chef tribal, la clémence dans certains cas mais aussi une certaine cruauté dans d'autres cas, une

bienveillance calculée, une certaine rancune. Mahomet eut le souci de ne pas bouleverser la hiérarchie tribale brutalement. Mais c'est la violence guerrière, la ruse, l'assassinat, qui lui permirent de réussir et d'imposer sa religion. La politique de combats et de razzias est bien première puisqu'elle a permis à Mahomet d'exister en tant que prophète. Les islamistes ont bien retenu de la biographie de Mahomet le côté politique, mais en idéalisant leur noble prophète. La lecture des intégristes d'aujourd'hui est la lecture de l'Islam califal, un prophète avant tout religieux et une « politique » au service du religieux ! Mais de toute façon, il est impossible de considérer la période de Médine comme une période sans politique. Oui, l'Islam fut d'abord une politique !

## L'Islam et le mysticisme ?

Le droit musulman est au cœur de l'Islam sunnite mais le mysticisme, la mystique individuelle furent toujours proscrits comme totalement hérétiques. En effet, pour les juristes de l'Islam, le Coran est avant tout un message d'ordre éthique et social. Or 'Ayn Al-Quzât Hamadani, mystique persan du XII<sup>e</sup> siècle, accusé d'hérésie, fut écorché vif, pendu et jeté au feu, le 7 mai 1131. Il avait trente-trois ans. Son seul crime était d'être mystique. Pour l'Islam juridique, cet amour fou pour Dieu, dans une relation privilégiée, individuelle, qui ne tient pas compte de la société, de la communauté, est le plus grave des péchés car il apparente l'Islam au christianisme des ermites ; pas de monachisme en Islam. Ceux qui sont mystiques répandent le mensonge sur la terre. Leur rétribution sera la mort et la crucifixion. Le Coran le dit clairement : « La "récompense" de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer le scandale sur la terre, c'est qu'ils soient tués ou crucifiés, ou que

soient coupés leur main et leur pied opposés ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement » (sourate 5, v. 33/37). Ce v. 33 de la sourate 5, La Table servie, fut celui qui autorisa la mise en croix et la mort du mystique persan du XII<sup>e</sup> siècle, Hamadani.

Alors c'est vrai, la tentation mystique a existé en Islam, même si le sunnisme la condamne. Mais si l'Islam sunnite refuse la mystique, c'est qu'alors on ne parle plus de loi. Pour l'Islam sunnite, l'important c'est d'obéir. « Aime et fais ce que tu veux », dit saint Augustin. « Obéis et fais tout ce que tu dois », pourrait être la devise de l'Islam. Cette consigne rigoureuse et exigeante élimine toute fantaisie. La religion qu'est l'Islam sunnite est une façon de vivre et de se comporter, c'est une attitude : la soumission. On se courbe pour adorer Dieu, un Dieu lointain qu'on ne saurait atteindre ni rejoindre. Le mysticisme est une aspiration vers les hauteurs, un désir de fusion. Deux attitudes radicalement opposées. La loi face à l'amour. Les mystiques prennent le v. 15/16 de la sourate 50 : « Certes, Nous avons créé l'homme. Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire. » L'Islam juridique pressent un danger en ce qui concerne l'expérience mystique. La relation personnelle avec un Dieu d'amour est un facteur déstabilisateur au sein de la communauté. Mais il est vrai que certains passages du Coran sont « utilisés » par les mystiques (sourate 24,

v. 35) : « Allah est la lumière des cieux et de la terre. » Sa lumière est à la ressemblance d'une niche où se trouve une lampe ; la lampe est dans un récipient de verre ; celui-ci semblerait un astre étincelant ; elle est allumée grâce à un arbre béni, un olivier ni oriental ni occidental, dont l'huile éclairerait même si nul feu ne la touchait. Lumière sur lumière. Les mystiques y voient la promesse de l'union mystique. Mais d'autres sourates prêtent à une interprétation mystique, la sourate 18, La caverne, v. 17/18, avec les sept dormants d'Éphèse : « Tu les aurais crus éveillés alors qu'ils dormaient... » De même la sourate 17, avec l'ascension de Mahomet vers Jérusalem. Mais l'Islam a cependant toléré les mystiques en groupe, dans des confréries, des mystiques actifs. Seulement, n'en déplaît à certains, ce n'est pas à Médine que le mysticisme est né mais seulement lorsque l'Islam a été mis en contact avec des cultures étrangères. Le mysticisme est une déviation de l'Islam. Il doit à l'influence du zoroastrisme (la religion des Mages adorateurs du feu), de l'hindouisme (métempsycose, fusion dans le nirvana), du bouddhisme et bien sûr, du christianisme. La mystique musulmane est ce qui a conduit et conduit encore un grand nombre d'Européens à se convertir à l'Islam. Elle explique le titre d'un ouvrage d'Éva de Vitray-Meyerovitch, *Islam, l'autre visage*. C'est un Islam christianisé, « el Islam cristianizado », pour reprendre le titre d'un orientaliste espagnol, Asin Palacios. Comment parler du mysticisme sans évoquer

Mansur Al-Hallaj, né en 858, appelé par certains « le Christ de l'Islam ». Il était né en Iran. Ce qu'il préconisait, c'était l'amour de Dieu jusqu'à l'extase transfigurante. Un procès fut ouvert contre lui en 910. Incarcéré jusqu'en 922, date de sa mort, il fut alors conduit sur la place publique, des bourreaux lui coupèrent les mains et les pieds, le flagellèrent de cinquante coups de fouet. Il fut mis en croix. Décapité, son corps fut arrosé de pétrole, brûlé et ses cendres furent dispersées. La tête fut exposée, piquée au sommet d'une lance, sur un pont du fleuve Tigre, deux jours durant.

Il est indéniable que le soufisme, mysticisme de l'Islam, est violemment condamné par tous les intégrismes, sunnite et chiite. Le musulman sunnite a une répulsion instinctive pour le soufisme qu'il voit comme un Islam christianisé ; l'Européen islamophile est subjugué pour des raisons radicalement inverses à celle du musulman intégriste pour qui le seul Islam est celui qui s'appuie sur la loi !

## L'Islam et les droits de l'homme ?

Il faut oser le dire : il n'y a pas de droits de l'homme en Islam au sens où on l'entend dans le christianisme (même si l'Église catholique n'a admis la notion de droit de l'homme que depuis un demi-siècle seulement), et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, du 10 décembre 1948. Pour l'Islam, l'homme est esclave (*'abd*) serviteur de Dieu et il n'a aucun droit par lui-même. Seul Dieu a des droits, Dieu seul est Seigneur (*rabb*). L'homme, lui, n'a que des devoirs. L'homme étant l'esclave de Dieu, le plus beau prénom pour lui est celui d'Abdallah (Esclave de Dieu). L'homme n'est pas, par lui-même, sujet de droits. Cette conception de l'homme sans relation à Dieu qui pourrait avoir des droits, simplement parce qu'il est homme, est inconcevable et insupportable pour l'Islam.

C'est le fait d'être croyant musulman qui lui donne le droit d'être respecté, pas le fait qu'il soit homme. De plus, qu'un homme athée, mécréant, pécheur,

homosexuel, adultère, puisse avoir des droits, qu'une femme puisse avoir les mêmes droits que l'homme, et ceci sans considération de Livre Révélé, de respect des prescriptions énoncées par les prophètes, est impensable pour l'Islam. Même l'homme croyant des autres religions n'a pas un statut identique à celui du musulman.

Pourtant, on a vu paraître en 1981 une Déclaration universelle des droits de l'homme en Islam, promulguée à l'UNESCO, qui est un véritable pied-de-nez à l'Occident. Elle est en effet tout entière inspirée par la *charia*. Cette parodie de déclaration des droits de l'homme, cette imitation grotesque a pu donner le change à ceux qui ne connaissaient pas le texte arabe, car cette œuvre a été proclamée également en français et dans d'autres langues. Quelques voix dont celle d'Ali Merad se sont élevées pour dénoncer l'imposture, mais beaucoup ont fermé les yeux... à moins qu'il ne s'agisse d'une myopie soudaine qui ne leur a pas permis de voir la référence à la *charia* mentionnée en petits caractères et comme incidemment. Alors bien sûr, dans les pays musulmans occidentalisés, à l'imitation de l'Occident, se sont créées depuis longtemps des ligues des droits de l'homme : au Maroc, en Tunisie... Mais celles-ci n'apparaissent pas conformes à l'Islam et elles sont souvent l'objet d'attaques de la part des gouvernements de ces pays. L'organisation Amnesty International dénonce le non-respect des droits de l'homme dans de multiples pays musulmans. Même si

ces pays n'appliquent pas l'Islam intégralement et se méfient de leurs islamistes, ils sont musulmans et pour eux les droits de Dieu passeront toujours avant les droits de l'homme, même s'ils ne veulent pas l'avouer ! Pourquoi n'ose-t-on pas dire que dans l'Islam, le croyant musulman est au-dessus du croyant non musulman ? Quant à l'infidèle, le mécréant, il ne mérite pas de vivre.

Plus sincère que les autres pays musulmans, l'Arabie saoudite rejeta la déclaration de l'ONU. Il est vrai qu'il y a un fossé infranchissable entre l'inspiration qui est à la base de ces droits et l'esprit du droit musulman. Les exigences du droit musulman sont d'ordre religieux et ont leurs racines dans le Coran et la Sunna. Elles ne sauraient être déracinées par les prescriptions de la charte de 1948 qui reposent sur une philosophie de l'homme radicalement différente.

## L'Islam et l'Occident ?

Mais pourquoi les musulmans intégristes en veulent-ils autant à l'Occident ? C'est que ce dernier a en particulier déculpabilisé la sexualité, la jouissance libre. Or la tradition musulmane entoure la sexualité d'une série d'interdits. Le musulman trouvera-t-il un attrait aussi grand au paradis musulman alors qu'il peut en Occident boire du vin, de l'alcool, de la bière, dans les cafés comme il le veut ; et les femmes ? Il ne sera pas tué s'il prend des maîtresses ! Bref, l'Occident et ses plaisirs libres devient aussi attrayant que le Paradis musulman et en plus, est accessible ici-bas. Alors reste le spectre de l'enfer, la souffrance décrite comme intenable, insupportable. Il faut redonner au musulman vivant en Occident cette peur de l'enfer qui, seule, peut conduire à une réislamisation. L'on constate en effet dans le monde musulman occidentalisé que le musulman est déchiré entre l'attrait de l'Occident et le désir de rester un bon croyant pour aller au Paradis. Non seulement l'Occident présente la séduction de la

technique, de l'argent, du sexe, mais il valorise des valeurs diamétralement opposées aux valeurs de l'Islam, les valeurs de changement, d'évolution, de réforme, de progrès, de modernisation. Les valeurs de l'Islam attachent à la tradition une importance extrême au point d'en faire la deuxième source. Tout changement est une innovation blâmable, une hérésie, le pire des crimes contre la lettre. Moderniser l'Islam est violemment refusé. On préfère plutôt islamiser la modernité. Pas question de permettre à un musulman de choisir sa religion, à une musulmane d'épouser un non-musulman ; pas question de laisser le musulman faire la critique des textes sacrés. Les musulmans qui disent vouloir une réforme de l'Islam, ne peuvent jamais aller jusqu'au bout. S'ils le font, ils encourent la réprobation de la communauté et parfois risquent leur vie. Ceux qui présentent une réforme vraiment nouvelle, le font sans le soutien des musulmans « représentatifs » de leur pays. Et là où l'Islam est au pouvoir, rien n'est possible. Pour beaucoup, l'Occident risque d'aliéner l'identité musulmane. Certains penseurs modernes, à gauche sur le plan politique, finissent par se ranger à côté des islamistes dans une lutte contre l'occidentalisme ! Bref, le monde musulman est traumatisé par l'Occident, un Occident qui volerait l'âme des musulmans. Même chez Hicham Djaït on trouve cette défiance, avec ce schéma simpliste : à l'Orient la force de la foi, la pureté morale et à l'Occident, l'athéisme, la débauche, la perversité, la stérilité.

La limitation des naissances est vue avec horreur par le musulman croyant. La femme musulmane doit être d'abord une génitrice de musulmans. C'est la famille musulmane nombreuse qui finira par redonner aux pays musulmans leur force, tandis que l'Occident décadent et stérile s'enlisera avec sa population vieillissante, parquée dans des asiles, véritables mouvoirs. Et l'Occident finira par être vaincu par l'Islam parce que ce dernier symbolise la vie, la vitalité et ceci, bien sûr, dans l'immobilisme de la tradition !

## L'Islam et la laïcité ?

Ce qui caractérise la laïcité dans les sociétés occidentales c'est, d'une part, la dimension areligieuse de l'État – c'est-à-dire que celui-ci n'adhère à aucune religion – et, d'autre part, la séparation du personnel et du communautaire. C'est la primauté quasi absolue de l'individu. Or dans les pays musulmans, dans leur ensemble, le concept de laïcité n'est pas compris. Dans son livre, Martine Gozlan raconte qu'en juillet 1992, la recevant dans son bureau de l'université religieuse Al-Azhar, le Dr Abdelfatah marqua le plus vif étonnement en apprenant qu'en France, l'État ne sanctionnait pas le blasphème contre le dogme catholique. L'objet de l'entretien entre la journaliste et le vice-recteur était la condamnation par l'université islamique de l'intellectuel Farag Foda. Cet intellectuel « laïc » avait été accusé de « blasphème » par le cheikh Gad-Ul-Haq alors doyen de l'université. Quelques semaines plus tard, Foda était assassiné par un groupe intégriste comme sanction de ce crime, puni par le droit

musulman. La journaliste espérait néanmoins une réaction humaine de la part des dignitaires religieux. Il s'agissait malgré tout d'un crime perpétré par des musulmans intégristes. L'Islam sunnite ne ressentait-il pas un certain malaise à la suite de cet événement ? Le lien était en effet évident entre la condamnation religieuse et l'assassinat. La journaliste conclut : « Or j'ai trouvé des dignitaires sereins. » Ce qu'on n'ose pas dire sur l'Islam c'est que les appels déguisés au meurtre sont conformes à l'exemple du Prophète, s'agissant d'impies.

Les musulmans nourris de la tradition musulmane ne comprennent pas la sensiblerie des Occidentaux et leur acharnement à « sauver des créatures impies ». Mais il s'agit de pays musulmans qui ne pratiquent pas la laïcité. Or que se passe-t-il pour les musulmans vivant dans un pays laïc ? Dans son récent livre, *Les musulmans dans la laïcité*, Tariq Ramadan reconnaît que « les sociétés occidentales offrent une liberté d'action que les musulmans doivent reconnaître et saluer ». En bon pédagogue, il rappelle l'histoire de la laïcité. Elle signifie pour l'Occidental, précise-t-il, la libération de la tutelle religieuse. Mais il ajoute : « L'histoire qui habite la mémoire des musulmans est bien différente. Ici la religion a vivifié, libéré des énergies à nulle autre pareilles. » Le processus est inverse. C'est l'oubli du divin qui a étouffé la civilisation « car la foi musulmane est aussi naturelle que la faculté de raisonner ». Des propos qui laissent songeur lorsque l'on sait que Tariq

Ramadan enseigne la philosophie et la littérature françaises à Genève. Mais Tariq Ramadan donne des conseils aux musulmans : le musulman doit investir « une société matérialiste en proie à une vraie crise de valeurs ». N'y aurait-il pas là une invitation discrète à islamiser la modernité ?

Faisons remarquer en passant que les apports du christianisme sont inexistantes dans l'œuvre de M. Ramadan. Peut-on lui rappeler que la civilisation prestigieuse des *Mille et une nuits* ne doit rien à l'Islam mais tout aux apports culturels étrangers byzantins, grecs et persans, que la traduction des textes des philosophes grecs fut effectuée par des chrétiens orientaux à partir du syriaque, sur l'ordre du calife mu'tazilite Al-Ma'mun considéré comme le « Prince des mécréants » ? Non, Avicenne au X<sup>e</sup> siècle ne savait pas le grec (pas plus qu'Averroès au XII<sup>e</sup>). Tous les philosophes « hellénisants » musulmans, qui n'avaient que le mot d'Aristote à la bouche, ont travaillé sur des textes traduits (et peut-être adaptés ?) par des chrétiens d'Orient !

La spiritualité musulmane vécue au quotidien n'a rien de philosophique et d'artistique. Cette spiritualité étroite n'a d'autre préoccupation que d'empêcher le corps de s'exprimer, de contrôler la sexualité, d'empêcher les sécrétions de salir... Mais de salir quoi ? Aux purs, tout est pur. Mais pour les musulmans, c'est de la société de consommation dont il faut se libérer : « Il s'agit d'entamer, par une spiritualité vécue au

quotidien, un processus de libération vis-à-vis de la société de consommation. »

La souillure contre laquelle il faut se défendre, c'est la société de consommation « pourrie ». M. Ramadan a été entendu sur un point. Nous pouvons lire dans *Le Figaro* du mercredi 11 juin 2003, un article de Cécile Calla : « Quand les piscines publiques cèdent à la ségrégation religieuse. » Depuis deux ans, la mairie de Lille a autorisé qu'une des quatre piscines municipales soit réservée aux femmes, donc interdite aux hommes, avec un personnel exclusivement féminin, pour que la pudeur des femmes musulmanes soit respectée et qu'elles soient à l'abri des regards concupiscents. Évidemment les hublots sont bâchés ! Fin avril 2003, des musulmans ont manifesté dans les rues de Trappes (Yvelines) pour réclamer des horaires féminins à la piscine ! Pour les intégristes, il faut respecter « la dimension naturellement communautaire de l'Islam ». Apparemment respecter les quelques revendications des musulmans concernant l'enseignement, les mosquées, le voile, les cimetières ou la viande *halal* n'est pas une révolution. Mais accepter ces revendications, c'est faire apparaître le religieux communautaire sur la place publique. C'est un coup porté à la laïcité. De plus, ouvrir des brèches dans la laïcité pour faciliter l'émergence d'un Islam communautaire, c'est justifier toutes les contraintes et tous les obscurantismes, surtout pour la femme.

Car Tariq Ramadan le rappelle : « L'Islam n'est pas

une religion comme le judaïsme ou le christianisme. L'Islam investit le champ social. Il ajoute à ce qui est proprement religieux les éléments du mode de vie, de la civilisation et de la culture. Ce caractère englobant est caractéristique de l'Islam. » La laïcité ne doit pas tolérer d'exception. La foi doit continuer de relever pour tous de la sphère privée, sous peine de voir demain apparaître la revendication des musulmans intégristes que la sphère politique fait aussi partie de la religion... et l'on réalisera en France – pays de la liberté et de la laïcité – le rêve des Frères musulmans ! On fera passer les droits de Dieu avant les droits de l'homme. On aura islamisé la laïcité !

## L'Islam et la démocratie ?

La démocratie, souveraineté exercée par le peuple, est un concept étranger à l'Islam, à moins de parler – en jouant sur les mots – de démocratie « musulmane <sup>46</sup> », de peuple de Dieu ! Or il s'agit ici de démocratie laïque.

En Égypte, en 1925, Ali Abderrâzîk dans son livre *L'Islam et les fondements du pouvoir* démontrait que le Coran ne privilégiait aucun système politique et qu'il était donc logique d'établir une distinction entre le religieux et le politique. Les religieux de l'université d'Al-Azhar mirent le livre à l'Index et condamnèrent vigoureusement le jeune chercheur alors âgé de trente-sept ans ! En 1928, un jeune instituteur, Hassan al-Banna, proposait au contraire de revenir au modèle du Prophète à Médine, en redonnant à l'Islam sa dimension politique.

Avec le mouvement des Frères musulmans, il

---

46. Comme on parle de démocratie chrétienne !

rappelait, contre l'influence occidentale, que le Coran était la seule Constitution, la loi islamique (*charia*) la loi de Dieu, et le *djihâd* le moyen de créer un État islamique obéissant aux règles de cette *charia*. Il est indéniable que le christianisme, en demandant de « rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », rend possible cette séparation du politique et du religieux, même si celle-ci ne s'est établie que lentement au cours de l'histoire. Mahomet n'a jamais fait le partage entre les deux pouvoirs, bien au contraire. C'est pourquoi la confusion entre les pouvoirs temporel et spirituel fut une des constantes de l'histoire musulmane. Il faut être d'une insigne mauvaise foi pour prétendre, comme le font certains chercheurs, que la séparation est possible. C'est ne pas tenir compte de l'exemple prophétique si important, ignorer le soubassement de l'édifice islamique et nier la dimension communautaire et l'importance du droit musulman. C'est ne pas voir qu'entre l'islamisme qualifié d'Islam politique et l'Islam, il existe une différence de degré mais absolument pas de nature. L'Islam sunnite majoritaire, pratiqué par 90 % des musulmans (soit plus de 900 millions de croyants) est l'Islam juridique. Ce n'est pas l'Islam d'Ibn Arabi, le mystique andalou, ni l'Islam des philosophes rationalistes comme Avicenne. Ce n'est ni un Islam christianisé ni un Islam occidentalisé ; c'est l'Islam construit à partir des interdits du Coran, des interdits de la Sunna et des

interdits du droit musulman, en tenant compte de l'expérience politique du prophète à Médine.

S'agissant de la démocratie, il est évident qu'elle se conjugue en Occident avec le principe de laïcité. Il s'agit d'obéir non pas à une loi divine mais aux lois de « la conscience et de la raison », comme le souligne Ferdinand Buisson, l'un des grands théoriciens de la philosophie laïque. Peu importe les origines de cette morale laïque, qu'elle soit chrétienne sécularisée, gréco-romaine, bouddhiste ou un mélange indistinct, elle conduit au concept de citoyen laïc. Le citoyen laïc a une religion, c'est la « religion civile laïque de la république ». La place centrale n'est plus Dieu mais l'Homme. Quant à la religion, elle est devenue « une affaire de conscience individuelle », selon l'expression d'Ernest Renan. Or cela, pour l'Islam, c'est la négation de la séparation des sexes, la négation de la distinction musulman/non-musulman, la négation de la distinction croyant et incroyant. C'est la négation de la distinction entre le Bien et le Mal, entre le Sacré et la Corruption, la négation de la distinction entre Dieu et le Diable. La démocratie avec les mots Liberté, Égalité, Fraternité, va à l'encontre de la philosophie qui soutient l'Islam.

Dans ses textes fondateurs, l'Islam est contre l'égalité. Le droit musulman est profondément inégalitaire. Le musulman est au-dessus du non-musulman, le croyant au-dessus de l'athée, l'homme au-dessus de la femme, l'homme libre au-dessus de l'esclave. Le droit

musulman est contre la liberté. Pas de liberté de sortir de l'Islam, de changer de religion, pas de liberté sexuelle, pas de liberté de comportement. Enfin pas de fraternité au sens occidental. Le musulman est le frère du croyant musulman. Il ne se sent pas le frère du chrétien, le frère du juif. Encore moins le frère de l'athée, de l'impie. Et quand l'Arabie saoudite interdit l'exercice des religions autres que l'Islam sur son territoire, ce n'est que l'application du propos du Prophète d'après lequel on ne saurait tolérer plusieurs religions en Arabie ! Le Vatican ne s'était pas opposé à la construction à Rome d'une grande mosquée financée par l'Arabie. A quand la réciprocité et la construction à La Mecque d'une grande cathédrale financée par le pape ? Jusqu'à maintenant, avec une rare arrogance, les autorités saoudiennes ont interdit non seulement la construction d'églises, de temples, de synagogues, sur le sol sacré d'Arabie, mais célébrer un culte non musulman, même en privé, est passible de peine de prison !

La démocratie laïque est une notion récusée par l'Islam intégriste mais certains islamistes ont décidé de s'en servir. Le cheikh Sahraoui, assassiné en France en juillet 1995 à Paris et qui était un des fondateurs du FIS, affirmait : « La démocratie pour nous est une technique, pas une valeur. »

## Islam contre islamisme ?

Comment ne pas voir que dans la plupart des pays musulmans se développe ce que certains continuent d'appeler « islamisme », « intégrisme », « Islam politique »... en le qualifiant de « courant déviationniste », de « maladie de l'Islam », de « terrorisme », de « totalitarisme », alors qu'il s'agit purement et simplement d'application intégrale et rigide de l'Islam des textes, laquelle est demandée par une partie du peuple, y compris la jeunesse, dans ces pays. Les États musulmans fortement occidentalisés ou tout au moins sensibles à la pression de l'Occident, ne savent comment se comporter vis-à-vis de leurs « barbus ». Quelques États emprisonnent les éléments les plus visibles des intégristes, les groupes armés qui commettent des attentats. C'est le cas de l'Algérie. Mais l'intégrisme diffus dans la société n'est pas éradiqué. D'autres pays musulmans essaient de faire contrepoids à cet Islam radical en prétendant incarner eux-mêmes l'Islam, un Islam traditionnel mais néanmoins évolué. C'est le cas du

Maroc et du roi qui s'arroe un pouvoir religieux auprès de son peuple. Il pouvait penser avoir réussi à décourager les éléments islamistes les plus actifs, mais l'attentat récent au Maroc contre un hôtel prouve que pour les intégristes, le Maroc est une monarchie corrompue. Il incarne d'une certaine manière l'Islam politique. Le roi se dit Commandeur des croyants, descendant du prophète. Le pouvoir politique ne fait qu'un avec le pouvoir religieux. Le Maroc qui se présente comme un pays moderne, proche de l'Espagne, a un gouvernement islamique, aux antipodes de la laïcité occidentale. Il possède un code de statut personnel tiré du droit musulman. En revanche, le droit pénal musulman n'y est pas appliqué. C'est vrai, pas de mains coupées, de flagellations... même si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Mais l'intelligence politique du roi Mohamed VI (et avant lui de son père Hassan II) fait que sur la question juive comme sur celle des femmes, il réussit à donner le change à l'Occident ! Mais ne nous y trompons pas. Nous sommes toujours dans la structure religieuse musulmane classique, dont nous ne percevons même plus l'archaïsme, tant l'exotisme du pays décourage chez beaucoup l'analyse politique. L'Islam marocain a des ennemis « islamistes ». Abdessalam Yassine, vieil homme jugé extrêmement dangereux par Hassan II, fut interné dans un hôpital psychiatrique puis placé depuis 1989 en résidence surveillée à Salé, près de

Rabat. Mohamed VI l'a fait libérer après son arrivée au pouvoir.

D'une certaine manière, le Maroc est un pays musulman beaucoup plus éloigné de l'Occident que l'Égypte, l'Algérie, l'Irak ou la Syrie. Pas besoin pour lui de prôner le rétablissement du califat puisqu'il a un représentant du prophète qui exerce le pouvoir. Pourtant un article de Andrew Husseyn dans *The Independent on Sunday*, à Londres, en juin 2003, titrait : « Combien de temps tiendra Mohammed VI ? » En effet Oussama Ben Laden a récemment déclaré le pays « prêt à être libéré ». A Nador, Rabat, Casablanca, Salé, des trafiquants de drogue, des alcooliques, des prostituées, des policiers, des « mauvais musulmans » ont été lapidés jusqu'à ce que mort s'ensuive, ou carrément égorgés. Les Marocains des classes aisées veulent croire que leur monarque, en tant que descendant du Prophète, peut opposer une légitimité islamique aux « islamistes » nourris, selon eux, d'une « culture musulmane étrangère exportée par l'Arabie saoudite » ! La bourgeoisie lettrée musulmane fortement occidentalisée se trompe lourdement. Il ne s'agit pas de culture étrangère mais de culture arabe musulmane du VII<sup>e</sup> siècle à Médine. En revanche, lorsque le roi organise une fête en l'honneur de son ami le rappeur américain Diddy, avec comme invité Elton John... il s'agit bien pour le Marocain pieux de culture étrangère, cette culture occidentale vomie parce que radicalement contraire à l'idéal islamique. On pourrait citer

d'autres cas de pays musulmans qui doivent compter avec leurs islamistes. Le Koweït, par exemple, qui dispose depuis 1961 d'un Parlement dont la majorité est islamiste et s'oppose à toute innovation. Alors que l'émir Sabah voulait par un décret accorder le droit de vote aux femmes, le Parlement s'y est opposé, de même qu'il a voté un projet de loi contre la mixité à l'université. Ce Parlement voudrait l'adoption de la loi islamique, la *charia*, et que les codes soient révisés conformément à cette *charia*, par exemple la suppression des intérêts bancaires à cause de la prohibition coranique de l'usure et des prêts usuraires !

## L'Islam et la modernité ?

Par modernité, il faut d'abord entendre la conception qu'en a la philosophie occidentale. Cette modernité ne s'appuie pas sur une métaphysique de type religieux. Elle regarde vers la terre et non vers le ciel. Elle ne considère pas le groupe mais l'individu, le sujet autonome. Autrement dit, la philosophie au fondement de la modernité s'inspire de la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Mais dans la modernité il importe cependant de distinguer la philosophie de la technique. S'agissant de la philosophie, il est impossible de conclure que l'Islam est moderne. Si certains prennent quelques versets du Coran pour en conclure que la responsabilité individuelle est bien inscrite dans le texte, ils oublient que c'est dans une optique religieuse. La sourate 17, v. 16/15, déclare en effet : « Quiconque suit la bonne voie ne la suit que pour soi-même et quiconque est égaré n'est égaré que contre soi-même. Aucune âme ne portera le fardeau d'une autre. » Mais on ne peut pas

en déduire que le texte sacré des musulmans rejoint la philosophie occidentale de l'individu ! La modernité philosophique occidentale accepte l'individu athée, l'individu agnostique, l'individu renégat, l'individu corrompu. Elle ne fait pas de différence entre l'homme et la femme, entre le croyant et l'incroyant ; bref, c'est à un humanisme humain laïc qu'elle se réfère, pas à un humanisme religieux, même si ses valeurs sont un mélange non dit de christianisme et de philosophie grecque.

L'on comprend que certains musulmans intégristes répugnent à « accepter » cette philosophie qui va à l'encontre des fondements théoriques du droit musulman. Mais en ce qui concerne la technique, les sciences modernes, l'Islam a « accepté » la modernité et même les plus pauvres désirent l'intégrer. Si les musulmans intégristes condamnent les antennes qui fleurissent sur les toits en les appelant « paradiaboliques », c'est parce qu'elles risquent de détourner de la religion. Mais la télévision utilisée pour diffuser le Coran est parfaitement admise. Certains cheikhs sont des vedettes du petit écran. Ainsi le cheikh Youssef al-Qardawi, sur la chaîne Al-Jazira, a son émission où il délivre des consultations juridiques. L'audience de ce cheikh est de plusieurs centaines de millions de musulmans. Ben Laden a utilisé ce moyen de communication sans aucune gêne... Mais le message « intellectuel » délivré par ces cheikhs laisse le non-musulman pantois. Ce message est tout

simplement le message religieux traditionnel de l'Islam des interdits. Une émission comme « La charia et la vie » nous semble relever d'un sketch. Mais ce n'en est pas un. C'est le droit musulman classique expliqué à des millions d'auditeurs musulmans. Les intellectuels d'Occident pourront toujours sourire avec beaucoup de prétention ; ces cheikhs sont souvent d'excellents pédagogues mais ils ne peuvent parler que de ce qu'ils connaissent, à savoir de la religion qu'est l'Islam des textes fondateurs.

De même on ne saurait nier l'importance des cassettes pour la diffusion du Coran. La cassette a été aux islamistes ce que l'imprimerie fut pour les calvinistes, le vecteur matériel de la diffusion idéologique. Les textes du Coran et les prênes des cheikhs circulent en cassettes et bien sûr ils insistent sur la dissolution des mœurs, sur la dépravation. Le fond reste le même.

Aujourd'hui l'Islam a accepté Internet et les musulmans deviennent de plus en plus familiers des nouveaux médias. Internet séduit parce qu'il ne repose pas sur une incarnation. La cybercity se présente comme une cité désincarnée, une cité vertueuse.

L'ISIM (International Institute for the Study of Islam in the Modern World), trimestriel des Pays-Bas, dans un article de Matthias Brückner, laisse imaginer que les jeunes musulmans internautes qui ne peuvent rencontrer une jeune fille... discutent grâce à Internet, conversent de sujets religieux. Et paradoxalement s'estompe cet interdit de la mixité dans la cibercity, où

le temps et l'espace, le réel, semblent abolis. Internet a transformé la vie quotidienne des musulmans. D'un clic de souris, tout le monde musulman peut se retrouver plongé dans une communauté de quelques millions de fidèles prêts à vivre ensemble leur religion. Le courrier électronique se joue de l'espace et du temps. Il propose même les forums de discussion (*news-groups*). Et les cybercafés sont partout pour ceux qui ne voudraient pas investir dans un ordinateur. En Jordanie, on trouve à Irbid, dans la rue Chafic Rcheidat, cent cinq lieux de connexion à Internet sur moins d'un kilomètre. Certains éditeurs islamistes ont un site web, comme les éditions Al Bouraq.

Avec Internet, on assiste à la constitution d'une communauté musulmane dont les membres sont reliés, connectés par des liens virtuels.

## Le Coran intouchable ?

Oui, il faut oser le dire, le musulman le plus ouvert, le plus moderne, le plus désireux de faire évoluer l'Islam, se heurte inmanquablement au Coran. Ce texte sacré est considéré par les musulmans comme la Parole de Dieu. Pour eux, c'est Allah lui-même qui a dicté à son Prophète la Révélation. Il l'a fait sur vingt ans. D'abord à La Mecque, entre 612 et 622, puis à Médine, entre 622 et 632. Il ne saurait être question de garder certains versets et d'en rejeter d'autres. Même les plus modérés des musulmans considèrent le Coran sacré dans sa totalité. Pourtant, certaines prescriptions coraniques parlent de l'esclavage ! Les intégristes vont-ils rétablir l'esclavage pour se conformer à la lettre coranique ?

Mais ce Coran intouchable, est-il intouché ? Selon la thèse musulmane, le texte coranique aurait été fixé vers l'an 653 par Uthman, troisième calife. Le Coran tel que nous le connaissons aurait ainsi été constitué une vingtaine d'années seulement après la mort de

Mahomet, en 632. La fixation du texte en un temps court est satisfaisante pour la croyance. Or on peut penser que le passage au Livre est plus tardif que ne le prétend la tradition musulmane. L'Islam avec le premier calife Omeyyade – Muawiyya – est confronté à Damas à une société d'Écriture, au double sens du terme, avec majuscule et minuscule, la société de la Syrie proche-orientale. Mais pour les musulmans, l'analyse du Coran de façon scientifique et critique est sacrilège. De même que Jésus-Christ pour les catholiques est l'incarnation de Dieu, le fils de Dieu, le Coran pour les musulmans est l'inverbation de Dieu, le verbe de Dieu. Toucher au Coran est aussi sacrilège que le fait de prendre une hostie consacrée et de la découper avec des ciseaux pour un catholique traditionnel. On ne peut mettre le Coran dans une pièce où se trouve un chien. Jeter un Coran aux ordures équivaut à apostasier l'Islam et c'est la peine de mort. L'importance du Coran dans la vie et la société islamique est immense. On l'apprend par cœur, et cet apprentissage par cœur constitue le ciment de la communauté. C'est aussi ce qui fait que le Coran est vivant dans les esprits et dans les cœurs, et qu'il n'est pas devenu un livre étranger à la conscience musulmane ! Mais on ne saurait critiquer le Coran : « Quiconque se sert de son seul jugement pour traiter du Coran même s'il atteint sur ce point la vérité est cependant dans l'erreur par le fait d'en avoir traité par son seul jugement. » L'auteur de ces lignes est le grand Tabari, né en

Perse en 839. En fait, des chercheurs contemporains non musulmans se sont penchés sur le Coran. Jacqueline Chabbi parle de « représentation biblique tribalisée ». Le professeur Rémi Brague, dans un article intitulé « Le Coran : sortir du cercle<sup>47</sup> ? » met l'accent sur la distance qui sépare le contexte dans lequel écrivaient historiens et commentateurs musulmans et celui dans lequel le Coran est intervenu. Le « cercle » (vicié) c'est que les savants commentateurs du IX<sup>e</sup> siècle à Bagdad, censés éclairer le sens du Coran, en particulier le Persan Tabari (m. 923) ont cherché tout simplement à venir à bout du tissu d'obscurités que constitue le « Livre clair » et ont abouti parfois à des résultats curieux. Or Rémi Brague fait état de recherches comme celles de l'Allemand Christoph Luxenberg, qui pense que les tournures obscures du Coran ne seraient pas du mauvais arabe mais du bon syriaque ; ce qui est séduisant c'est que cette méthode aboutit à changer le sens de certains passages du Coran. Ainsi le v. 54 de la sourate 44, au lieu de : « Nous les aurons mariés à des houris aux grands yeux » devrait être traduit : « Nous les installerons confortablement sous des raisins blancs, clairs comme le cristal. »

Souhaitons pour les intégristes que le Coran pour lequel ils sont prêts à tout sacrifier soit un Coran bien compris car sinon, au lieu d'être mariés à des houris dans des ébats éternels, ils devront se contenter d'être

---

47. *Critique*, n° 671, avril 2003, p. 232-251.

installés confortablement sous de belles grappes de raisins blancs, un paradis nettement moins intéressant pour des guerriers qui veulent plus que « la vision de Dieu » du Paradis chrétien ! Il y a peut-être eu des contresens dans l'explication du Coran mais depuis plus de treize siècles, ces contresens fonctionnent à merveille, si contresens il y a ; et si ce paradis islamique grossièrement matérialiste a pu gêner certains intellectuels musulmans, il était apte à motiver des guerriers et à satisfaire le peuple. Le paradis promis aux chrétiens était trop pâle – comme le dit Avicenne<sup>48</sup> – pour séduire les musulmans qui voulaient du tangible !

---

48. Cité par Rémi Brague, « Le Coran : sortir du cercle », *op. cit.*.

## Conclusion

S'agissant des textes fondateurs musulmans – le Coran et la Sunna –, la question se pose de savoir si on peut s'autoriser une interprétation nouvelle, laquelle ne s'est pas jusqu'ici exprimée en terre d'Islam. En d'autres termes, est-il possible de lire la lettre de ces textes selon les conditions qu'offre le paysage mental de notre temps ?

Pour les savants traditionnels de l'Islam, la réponse est un non catégorique. Ce serait une innovation blâmable (*bid'a*), une hérésie ! Soheib Bencheikh, dans son livre *Marianne et le Prophète*<sup>49</sup>, est honnête, lui, quand il écrit : « Les intellectuels se réclamant de la confession musulmane répètent sans cesse que l'Islam est fraternité, paix et tolérance. Ils ont certainement raison, mais ils n'ont aucun soutien théorique qui permette d'appuyer la plupart de leurs affirmations. Les modérés veulent embellir l'image de leur religion mais

---

49. Éditions Grasset et Fasquelle, 1998, p. 146.

ce qu'ils disent de l'islam ne traduit qu'un souhait. Seule la version archaïque du droit musulman demeure sur le terrain... offrant une vision globale des choses. Cependant son application dans le domaine relationnel relève de la folie. » Bien sûr que certains intellectuels musulmans voudraient que leur religion soit plus rationnelle ou plus mystique, moins juridique. On songe au cri du docteur Dalil Boubakeur, recteur de l'Institut musulman de la grande Mosquée de Paris : « Non ! l'islam n'est pas une politique<sup>50</sup> ! » Ce lettré rationaliste ne veut pas voir « la foi encadrée dans le carcan du juridisme », dans un enclos en quelque sorte. Il craint ceux qui se réclament du droit musulman avec leur folie délirante. Il leur oppose l'islam des philosophes, Avicenne, Averroès, oubliant un peu vite que l'islam des juristes a violemment combattu ces philosophes. Pas seulement les juristes, le peuple aussi. Dalil Boubakeur se sent évidemment proche, par son milieu et sa culture, de cet islam des philosophes. Mais n'en déplaise à cet aimable recteur, non ! l'islam n'est pas seulement une foi, c'est aussi une loi. Et les juristes (*fuqahâ*) ont toujours stigmatisé ceux qui n'avaient que le nom d'Aristote à la bouche et le petit peuple de Bagdad vomissait ces apports culturels étrangers et suivaient Ibn Hanbal.

Parler de théologie sclérosée de l'islam, d'archaïsme du droit musulman, n'empêche pas que l'islam

juridique est bien vivant dans tout le territoire musulman, et que c'est même le seul islam qui soit pratiqué. Les intégristes ne sont pas des hérétiques par rapport au système traditionnel de l'islam. Ils veulent simplement que tout soit appliqué à la lettre. Or comment les choses pourront-elles changer puisque le Coran est considéré comme immuable et intouchable ? Le Coran en milieu musulman reste sacralisé et on est loin du débat des philosophes mutazilites qui, dès le VIII<sup>e</sup> siècle, posèrent la question du Coran créé ou incréé.

Depuis le 11 septembre 2001, on répète que ce n'est pas cela l'islam, que le Coran est un message de paix et d'amour, qu'il s'agit là d'une dérive politique, d'une maladie ! Une mauvaise fièvre en quelque sorte ! Mais si le Coran était uniquement une parole de compassion, de douceur et de pardon, valable pour tous et pour tous les temps, pourquoi ces versets autorisant le talion, prescrivant le combat ? Pourquoi ces prescriptions sur l'amputation pour vol, la flagellation pour adultère ? Pourquoi cette autorisation de la polygamie, même accompagnée de mise en garde, pourquoi ces versets sur la répudiation, même si c'est le licite le plus haïssable ? Pourquoi cette différence de traitement entre l'homme et la femme dans l'héritage et le témoignage ? Pourquoi cette autorisation donnée à l'homme de frapper la femme, même si c'est en dernier recours ? Pourquoi cette sourate 8 sur le butin, les dépouilles de guerre ? Pourquoi ce rappel du

50. Éditions Desclée de Brouwer, 2003.

massacre de la troisième tribu juive de Médine ? Pourquoi ces versets contraignants sur la tenue vestimentaire des femmes ? Pourquoi le verset sur la menstruation qualifiée de souillure ? Pourquoi tous ces versets stigmatisant les Juifs ? Pourquoi ces invectives contre ceux qui sèment la corruption sur la terre ?

Si le Coran ne mentionnait rien de ce genre, si la vie du Prophète et son comportement ne contenaient aucune trace d'appel à la vengeance, bref, si le Coran, la Sunna (imitation du Prophète) étaient au-dessus de tout soupçon concernant ce qui est reproché aux intégristes islamistes, comment ces derniers pourraient-ils justifier l'imposition du voile à la femme, la polygamie, la peine de flagellation pour la femme adultère, l'amputation de la main pour vol ? Ces versets sont bien dans le Coran. Ils n'ont jamais été supprimés et le musulman, même le plus modéré, peut lire ces prescriptions. Il n'est pas juste, et surtout pas très judiciaire, de laisser croire aux non-musulmans que ce sont là pures inventions, sans fondements religieux, de fanatiques musulmans, d'excités, de malades, de fous de Dieu et ceci en Iran, en Arabie saoudite, au Soudan, en Libye, en Indonésie, au Pakistan, en Algérie et aujourd'hui au Maroc.

La liste des pays s'allonge. La vérité, c'est qu'il s'agit d'un retour aux textes fondateurs islamiques. Il faut avoir le courage de le dire : dans le Coran comme dans la Sunna se trouvent certaines prescriptions qui sont intolérables pour une conscience moderne. Le Moyen

Age trouvait normal de brûler les hérétiques. Le musulman traditionnel, intégriste, qui suit les textes à la lettre, n'est peut-être pas toujours très loin de cette mentalité médiévale. « Les islamistes ont une parole mortifère », déplore Latifa Ben Mansour<sup>51</sup>. Mais le discours des intégristes s'appuie indiscutablement sur les textes fondateurs de l'Islam. Pourquoi trouve-t-on si souvent chez les intellectuels musulmans ce regard mutilé, hémiplégique, qui fait qu'ils ne voient pas que la Parole de leur Saint Coran, l'exemple de leur Noble Prophète, sont bien à la base du comportement qu'ils dénoncent chez ceux qu'ils qualifient d'islamistes, d'intégristes, de frères musulmans, de « frères féroces ». De même, en quoi Erdogan, l'ancien maire d'Istanbul en Turquie, dont le parti islamiste « Justice et Développement » a obtenu 34 % des voix, raflant 363 sièges sur 550 au Parlement, peut-il être vu par nos médias bien indulgents comme un islamiste « modéré » alors qu'il avait proclamé haut et fort : « Les minarets sont nos baïonnettes, les coupoles nos casques et les mosquées nos casernes » ?

---

51. Latifa Ben Mansour, *Frères musulmans, frères féroces. Voyage dans l'enfer du discours islamiste*, Ramsay, Paris, 2002.

## Bibliographie

- BALTA Paul, *Idées reçues, l'islam*, Éditions Le Cavalier bleu, 2001.
- BAT YE'OR, *Juifs et chrétiens sous l'islam*, Berg International Éditeurs, 1994.
- BENCHEIKH Soheib, *Marianne et le prophète*, Éditions Grasset et Fasquelle, 1998.
- BENKHEIRA Mohammed, *L'amour de la loi. Essai sur la normativité en islam*, PUF, 1997.
- BEN MANSOUR Latifa, *Frères musulmans, frères féroces*, Éditions Ramsay, Paris, 2002.
- BOKHARI, *L'authentique tradition musulmane*, Librairie d'Amérique et d'Orient, Adrien et Jean Maisonneuve, Paris, 1977 (Traduction Houdas en 4 volumes).
- BOUBAKEUR Dalil, *Non ! l'islam n'est pas une politique*, Desclée de Brouwer, 2003.
- BOUDHIBA, *La sexualité en islam*, PUF, 1979.
- CHABBI Jacqueline, *L'islam de Mahomet*, Noésis, Paris, 1997.

- ÉTIENNE Bruno, *Les questions qui fâchent*, Bayard, 2003.
- LAGARTEMPE Laurent, *Petit Guide du Coran*, Consep, 2003.
- MEDDEB Abdelwahab, *La maladie de l'Islam*, Seuil, 2000.
- MOTAHARI Mortada, *La question du hijab*, Éditions Al Bouraq, 2000.
- MOUSSALI Antoine, *La croix et le croissant*, Éditions de Paris, 1997.
- NAWAWI, *Les jardins de la piété*, Éditions Alif, Lyon, 1991.
- QUARDHAOUI Youcef, *Le licite et l'illicite en Islam*, Éditions Okad et Rayhane.
- RAMADAN Tariq, *Les musulmans dans la laïcité*, Éditions Tawhid, 1994.
- SHAYEGAN DARYUSH, *Le regard mutilé*, Albin Michel, 1989.

## Table

Introduction .....	9
1. Mahomet, le beau modèle ? .....	17
2. L'Islam et la guerre ? .....	21
3. L'Islam et l'assassinat politique ? .....	25
4. L'Islam et le terrorisme ? .....	35
5. L'Islam et la femme ? .....	39
6. L'Islam et les Juifs ? .....	45
7. L'Islam et les chrétiens ? .....	55
8. L'Islam et les animaux ? .....	63
9. L'Islam et les images ? .....	67
10. L'Islam et la science ? .....	71
11. L'Islam et la sexualité ? .....	77
12. L'Islam et l'argent ? .....	83
13. L'Islam comme communauté ? .....	89
14. L'Islam et la loi ? .....	93
15. L'Islam et la politique ? .....	99
16. L'Islam et le mysticisme ? .....	103
17. L'Islam et les droits de l'homme ? .....	107

18. L'Islam et l'Occident ? .....	111
19. L'Islam et la laïcité ? .....	115
20. L'Islam et la démocratie ? .....	121
21. Islam contre islamisme ? .....	125
22. L'Islam et la modernité ? .....	129
23. Le Coran intouchable ? .....	133
Conclusion .....	137
Bibliographie .....	143

Composition : Facompo, Lisieux

Achevé d'imprimer en janvier 2004,  
par Normandie Roto Impression s.a.s., 61250 Lonrai,  
pour le compte des Éditions Desclée de Brouwer  
N° d'impression : 04-0128 - Dépôt légal : janvier 2004

Imprimé en France